

Bulletin municipal

Juillet 2020



Montbeton



MONTBETON



Montbetonnaises, Montbetonnais,

Tout d'abord un grand merci pour nous avoir renouvelé votre confiance dès le premier tour lors de l'élection municipale du 15 mars 2020.

Mais la crise sanitaire et le confinement décidé par le gouvernement à partir du 17 mars, ont stoppé toutes les activités.

A Montbeton, le nouveau conseil municipal, entré en fonction le 18 mai, s'est réuni le 23 mai et m'a réélu à l'unanimité, maire de la commune. Ensuite les adjoints et les conseillers délégués ont été désignés et c'est entouré de cette équipe légèrement modifiée et motivée que je ferai le maximum pour que notre ville progresse dans de bonnes conditions.

La crise du Covid19, qualifiée de pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé, a bouleversé la planète, il s'agit de « la plus grande crise sanitaire qu'ait connue la France depuis un siècle ». Elle a d'importantes conséquences sanitaires mais aussi économiques, financières, sociales, culturelles, environnementales et politiques.

Côté santé, notre département a été globalement épargné mais nous devons cependant déplorer plus de 29 000 décès en France. La circulation du virus faiblit mais il n'a pas disparu, nous devons toujours respecter les distances physiques.

Sur le plan économique, de nombreux concitoyens risquent d'être impactés suite à l'augmentation des défaillances d'entreprises.

Les collectivités territoriales devraient elles-aussi connaître une séquence difficile. Leur situation financière est en effet menacée par une perte de ressources de fiscalité économique et les effets seront étalés sur plusieurs années.

Restons donc unis pour affronter l'avenir et nous y arriverons ensemble.

Pour terminer, je souhaiterais adresser mes sincères remerciements :

- au personnel communal qui a continué son travail pendant cette période difficile. Tout le monde a été présent que ce soit au secrétariat, aux écoles, aux services techniques et à la résidence Pagomal ;
- aux élus qui ont assuré un rôle social en s'occupant des personnes fragiles et qui ont assuré la distribution des masques dans les boîtes aux lettres et à l'espace Jean Bourdette ;
- aux bénévoles qui, spontanément, se sont proposés pour fabriquer de nombreux masques.

L'été 2020 ne sera pas un été comme les autres, nous n'aurons pas nos manifestations habituelles, mais j'espère que vous aurez l'occasion de vous retrouver en famille ou entre amis pour profiter des beaux jours et de cette liberté qui nous a tant manqué.

Bon courage, prenez soin de vous et encore merci à vous tous de votre soutien.

Cordialement,

Michel Weill,
Maire et Conseiller Départemental

Sommaire

Edito du Maire	p. 2
Vie municipale	p. 3 à 16
Travaux - équipement	p. 17 à 22
Cadre de vie, environnement	p. 23 à 27
Médiathèque.....	p. 28
Manifestations	p. 29 et 30
Associations	p. 31
Ecoles.....	p. 32 à 35
ALAE.....	p. 36 et 37
Institutions.....	p. 38 et 39
Prévention et sécurité	p. 40 à 42
Civisme - Savoir vivre.....	p. 42 et 43
Grand Montauban	p. 44 et 45
Témoignage	p. 46
Commerces	p. 47 et 48
Services	p. 49
Vos démarches	p. 50
Etat-civil	p. 51

Mairie de Montbeton

Tél. 05 63 67 40 10 - Fax 05 63 30 01 24

www.ville-montbeton.fr

mairie@ville-montbeton.fr

Directeur de la publication : Michel Weill

Rédaction et maquette : Commission Communication

Photos : Nadine Bouvet

Dépôt légal en cours

Impression : Europrint 82 - Montech - 05 63 27 56 34

VŒUX À LA POPULATION

Samedi 18 janvier Monsieur le maire entouré des conseillers municipaux recevait la population, les élus de la communauté du Grand Montauban, du conseil départemental et les élus des communes voisines. Une édition annuelle, au format immuable mais au contenu renouvelé au fil de l'actualité communale dense, passée et future. Les sujets évoqués n'ont pas manqué comme les chantiers en cours, les projets, le budget, les divers aménagements, les écoles, l'EHPAD Pagomal et d'une manière générale l'implication de l'ensemble des services communaux. Le cocktail dînatoire offert a permis les discussions entre participants.



VŒUX AUX ASSOCIATIONS

Avec le mois de janvier, les rencontres et les échanges se suivent pour la municipalité qui cultive à l'occasion des vœux une proximité avec ses associations communales. L'occasion pour ces acteurs locaux d'établir un bilan de l'année écoulée, de présenter leur actualité et les manifestations pour 2020. La commune abrite un tissu associatif dense, dynamique dont les animations participent à l'attrait et la vitalité de la commune. Les associations et leurs bénévoles font preuve de disponibilité et de solidarité en proposant, pour une partie d'entre elles, des ateliers et activités aux élèves durant le temps périscolaire. La municipalité a profité des vœux pour rappeler les règles d'utilisation des bâtiments communaux mis à disposition gratuitement tout au long de l'année. Une gestion responsable et optimale de chacun dans le respect mutuel est indispensable. Les outils

promotionnels comme le Forum des Associations et le Bulletin Municipal permettent aux associations de communiquer sur leurs actions. Les employés municipaux sont associés à cette réussite générale en assurant une aide logistique et technique tout au long de l'année. La soirée et les échanges se sont poursuivis autour de la coque des rois.

Malheureusement, depuis cette date, la crise sanitaire aura eu raison des grands événements associatifs et festifs. Plusieurs manifestations ont dû être annulées comme le Vide ta Chambre (ASMAT), l'après-midi seniors (mairie), la soirée cabaret (comité des fêtes), le concert gospel à l'église (association Les Amis de l'Église de Montbeton), le repas de la chasse (ACCA), le vide greniers de l'Association des Parents d'Élèves (AP2EM), la fête du tennis, la fête des écoles (AP2EM), le feu de la Saint Jean (mairie), le feu d'artifice du 13 juillet (mairie) et la grande fête du village du mois d'août (Comité des fêtes).



ÉLECTIONS MUNICIPALES



Le premier tour des élections municipales du 15 mars a été marqué en France par une forte abstention, l'anxiété autour de l'épidémie de coronavirus ayant pesé lourd et dissuadé nombre de votants de faire le déplacement. Montbeton n'a pas été épargné par cette journée électorale particulière avec une participation en baisse (39 % de votants). Toutes les mesures barrières ont été scrupuleusement respectées pour garantir un scrutin serein et sécurisé, distanciations physiques avec marquage au sol, gel hydro-alcoolique à disposition, à l'entrée et sortie des bureaux de vote, désinfection régulière des isolements et enfin toutes les dispositions au moment du dépouillement.

Les élections en chiffre :

Inscrits : 2 899
 Votants : 1129 soit 39% des inscrits
 Exprimés : 1036
 Nuls : 54
 Blancs : 39

Election maire, adjoints et délégués :

Selon le code électoral, le premier conseil municipal doit, en temps normal, se réunir, au plus tôt, le vendredi suivant l'élection et, au plus tard, le dimanche suivant le second tour.

Mais la pandémie du Covid19 n'a pas permis de suivre cette règle. Dans un avis en date du 08 mai, le conseil scientifique s'est prononcé sur les conditions d'organisation des réunions d'installation des conseils municipaux. Ensuite, le



gouvernement a, par décret, fixé au 18 mai, la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux élus au premier tour, la première réunion du conseil municipal devant se tenir entre le samedi 23 mai et le jeudi 28 mai. A Montbeton, cette première réunion a donc eu lieu le samedi 23 mai à l'Espace Jean Bourdette afin de respecter les règles strictes des gestes barrières et de distanciation physique.

Sans surprise, Michel Weill a été réélu maire pour un nouveau et 3^{ème} mandat. Durant cette séance ont été également élus les 5 adjoints figurant sur la liste présentée par Danielle Bedos.

Le 02 juin, une nouvelle réunion de conseil municipal a permis, dans un premier temps, de désigner des conseillers délégués qui viendront seconder les adjoints, et ensuite, de constituer les différentes commissions. Les délégations données aux adjoints et aux conseillers délégués sont fixées par des arrêtés nominatifs et précis. Bien entendu, tous les actes réalisés dans le cadre de la délégation le sont au nom du maire et sous sa surveillance.

Les 5 adjoints sont les pilotes des différentes commissions qui doivent travailler sur différentes thématiques et ainsi préparer des dossiers pour soumettre des propositions au conseil municipal.

Composition du conseil municipal

Maire : Michel Weill

Adjoints : Danielle Bedos, Gilles Ménégghetti, Nadine Bouvet, Christian Moulis et Tamara Vallet

Conseillers délégués : Jean Romanzin, Paul Grand, Edith Izambard, Jean-Marie Goujon, Véronique Malcoiffe, Bernard Gisquet, Nicole Sance

Conseillers : Paulette Muller-Dupont, Charles Roque, Laurence Barbotte, Laurent Boyer, Anne Durand, Nicolas Tartaglia, Marie-Pierre Olivier-Dauch, Laurent Vignot, Sandrine Cotdeloup, Jean-François Colmagro, Katia Estepa, Jean-Claude Bertolotti, Aurélie Navaud, Gilles Vergnes

Commissions Communales

N O M	RESPONSABLES	DÉLÉGUÉS	MEMBRES
FINANCES - BUDGET	Danielle BEDOS		Nicole SANCÉ Paulette MULLER-DUPONT Gilles MENEGHETTI Jean-Marie GOUJON Jean ROMANZIN
ÉDUCATION - ENFANCE JEUNESSE	Danielle BEDOS Gilles MENEGHETTI	Nicole SANCÉ	Laurence BARBOTTE Gilles VERGNES - Aurélie NAVAUD Tamara VALLET
VOIRIE - SÉCURITÉ ROUTIÈRE RÉSEAUX - TRANSPORTS ACCESSIBILITÉ	Gilles MÉNÉGHETTI Christian MOULIS	Paul GRAND	Jean-Claude BERTELOTTI Jean ROMANZIN - Bernard GISQUET Jean-François COLMAGRO
ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE AGRICULTURE ESPACES VERTS VILLAGES FLEURIS	Tamara VALLET Nadine BOUVET	Bernard GISQUET	Marie-Pierre OLIVIER-DAUCH Véronique MALCOIFFE Jean-Marie GOUJON Nicolas TARTAGLIA Gilles MÉNÉGHETTI - Nicole SANCE Laurent VIGNOT - Katia ESTÉPA
URBANISME - PLU - HABITAT ASSAINISSEMENT - CIMETIÈRE PLAN DE SAUVEGARDE	Christian MOULIS Gilles MÉNÉGHETTI	Jean-Marie GOUJON	Paul GRAND - Laurent BOYER Jean-François COLMAGRO Bernard GISQUET- Tamara VALLET Danielle BEDOS - Katia ESTEPA
ANIMATIONS - CÉRÉMONIES CULTURE - SPORTS/LOISIRS ASSOCIATIONS - SOLIDARITÉ	Tamara VALLET Danielle BEDOS	Edith IZAMBARD Jean ROMANZIN	Laurence BARBOTTE - Aurélie NAVAUD Charles ROQUE Marie-Pierre OLIVIER-DAUCH Laurent BOYER - Véronique MALCOIFFE Nicole SANCÉ - Anne DURAND Nadine BOUVET - Gilles MÉNÉGHETTI
BULLETIN MUNICIPAL INFORMATION COMMUNICATION	Nadine BOUVET Tamara VALLET	Véronique MALCOIFFE	Gilles VERGNES - Aurélie NAVAUD Laurent BOYER - Jean-Marie GOUJON Nicole SANCÉ - Katia ESTÉPA
SÉCURITÉ (visites de contrôle des différents bâtiments et établissements en journée) 4 personnes	Secrétariat Michel WEILL		Gilles MÉNÉGHETTI - Christian MOULIS Jean-Claude BERTELOTTI Bernard GISQUET Jean-François COLMAGRO Katia ESTÉPA
TRAVAUX (suivi des travaux réunions de chantier en journée)	Michel WEILL Gilles MENEGHETTI		Christian MOULIS Jean-Claude BERTELOTTI Jean-François COLMAGRO Laurent VIGNOT - Jean ROMANZIN

Autres Commissions

N O M	MEMBRES
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE (SDE)	Délégué titulaire : Michel WEILL Délégué suppléant : Paul GRAND
CENTRE NATIONAL ACTION SOCIALE (CNAS)	Délégué titulaire : Danielle BEDOS
CORRESPONDANT DEFENSE	Jean-Marie GOUJON
COMMISSION D'APPEL D'OFFRE	Michel WEILL Titulaires (5p) : Gilles MENEGHETTI - Christian MOULIS Jean ROMANZIN - Paul GRAND - Bernard GISQUET Suppléants (5p) : Nicolas TARTAGLIA - Danielle BEDOS Tamara VALLET - Nadine BOUVET - Jean-Marie GOUJON

CCAS

	MEMBRES
PRÉSIDENT	Michel WEILL
CONSEIL MUNICIPAL (8)	Danielle BEDOS (VP) - Christian MOULIS - Paul GRAND Marie-Pierre OLIVIER-DAUCH - Edith IZAMBARD - Anne DURAND Sandrine COTDELOUP – Jean-François COLMAGRO
EXTÉRIEURS (8)	MM RIBEYRON - JEAN Mmes PADRO - VALETTE - MERLE - BOUDET - MAESTRE - PECHVERTY



LES SERVICES COMMUNAUX MOBILISÉS

Durant toute la période de confinement, la continuité des services publics essentiels de la commune a été maintenue. La mise en œuvre d'une organisation adaptée et des consignes en fonction des services visait la protection de l'ensemble des agents communaux et des usagers. L'accueil physique en mairie a été assuré du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 14h à 18h mais limité aux services de l'état-civil (acte de naissance, acte de décès, reconnaissance préalable). Les agents communaux ont assuré individuellement et uniquement des travaux courants jugés indispensables. L'école est restée ouverte pour accueillir les enfants dont les parents exercent des professions prioritaires. Notre personnel a été présent afin d'assurer l'accueil périscolaire, 6 à 7 enfants ont été accueillis depuis le début de la crise sanitaire. Pendant les vacances et jusqu'au 17 avril, la garderie a été assurée par le Grand Montauban sur les sites de l'école Léo Ferré et au centre de loisirs du Ramiérou.



CORONAVIRUS ET COMMÉMORATIONS...

Une commémoration est une cérémonie officielle organisée pour conserver la conscience nationale d'un événement de l'histoire collective, servir d'exemple et de modèle. Les cérémonies nationales commémorent la mémoire des faits d'armes des grands hommes, des combattants et le sacrifice des victimes civiles ou militaires des guerres.

Crise sanitaire oblige, les directives préfectorales autorisaient la commémoration du 75ème anniversaire de la victoire des alliés durant le conflit 1939-1945 selon des règles strictes et intransigeantes. Conformément à celles-ci un comité de cinq élus maximum était autorisé à se rassembler le 8 Mai à la stèle des fusillés et au monument aux morts pour un hommage solennel, au format inédit et du reste historique. Michel WEILL a

fait lecture du discours du Président de la République, les élus ont déposé les gerbes et observé la minute de silence. Une cérémonie symbolique en l'absence du public, portes drapeaux et anciens combattants.

L'édition 2020 entre désormais dans l'histoire des commémorations atypiques.
Quelques dates historiques à retenir :

Commémoration du 11 novembre 1918 en 1940 :

Le 11 novembre célèbre à la fois l'Armistice du 11 novembre 1918, la commémoration de la Victoire et de la Paix et l'Hommage à tous les morts pour la France. La question de la commémoration du 11 novembre, traditionnelle et extrêmement importante depuis 1920, pose problème aux autorités allemandes refusant la célébration de la défaite allemande, et aux autorités françaises ne voulant ni déplaire au peuple, ni à l'occupant. En 1940 le gouvernement du maréchal Philippe Pétain tranche et décide d'interdire toutes cérémonies commémoratives de l'armistice de 1918.



Commémoration du 8 mai 1945 :

Si les Français ne travaillent pas le 8 mai, il n'en a pas toujours été ainsi. En 1946, la commémoration de la victoire à cette date est instaurée par une loi à la seule la condition que ce jour-là soit un dimanche. Autrement, la Libération est célébrée le premier dimanche suivant le 8 mai. Quelques années plus tard, en 1953, le 8 mai est déclaré jour férié à la demande des anciens déportés et résistants. Mais les parlementaires de la Vème République reviennent sur cette décision en 1959, et choisissent le deuxième dimanche de mai. En 1968, on instaure à nouveau le 8 mai comme date de commémoration, mais ce jour reste travaillé. En 1975, le président Valéry Giscard d'Estaing décide de supprimer la commémoration officielle de la victoire sur l'Allemagne nazie et de la remplacer par une "Journée de l'Europe", afin de marquer la réconciliation franco-allemande. Ultime changement en 1981, le président François Mitterrand instaure à nouveau la commémoration du 8 Mai qui redevient un jour férié.



ACTION SOLIDAIRE

Le 20 décembre, Odile domiciliée chemin de Carretals, perdait son habitation dans un incendie ravageur survenu en son absence peu avant 19 heures. Près de 30 pompiers professionnels ont pu stopper le sinistre qui menaçait les maisons voisines. Comme dans un mauvais rêve tout est parti en fumée, objets, meubles, vêtements et souvenirs accumulés au fil des années. Mais après la tristesse et la désolation, place à l'action. La municipalité a immédiatement réagi en activant sa « cellule solidarité ». Une urne déposée en mairie a permis de récolter des dons financiers pour faire face aux achats de première nécessité. Le suivi du dossier, les divers conseils et le soutien psychologique ont permis à la famille sinistrée d'être relogée provisoirement mais très rapidement, par son assureur, dans un mobil-home installé sur son terrain.



Claude MESSERLÉ, surnommé « Coco », nous a quitté.

Il avait été embauché en qualité d'agent des services techniques contractuel le 1er décembre 1965, puis nommé stagiaire le 1er janvier 1972 et enfin titularisé le 1er janvier 1973. Après 40 ans de bons et loyaux services il prenait sa retraite le 22 août 1994. Il avait plaisir à assister à la soirée annuelle des vœux au personnel communal, l'occasion pour lui de retrouver ses anciens collègues mais également la nouvelle génération d'agents qui lui a succédé.



SOLIDARITÉ PERSONNES ÂGÉES

La première préoccupation de la municipalité au début de la crise s'est focalisée sur les personnes âgées de plus de 75 ans de la commune parfois démunies, vulnérables, isolées ou même éloignées de leurs familles. Les élus ont déposé un courrier dans les boîtes aux lettres des administrés concernés afin de recenser les différents besoins des uns et des autres. Les commerces dits indispensables de la commune, autorisés à exercer, ont d'office été associés à ce plan d'entraide (pharmacie, supérette, boulangerie, boucherie, tabac-presse, magasin de fruits et légumes nouvellement installé). Bien entendu toutes les mesures sanitaires et gestes barrières ont scrupuleusement été respectés. Au total, 5 personnes ont sollicité ce service communal. La chaîne de solidarité s'est également exprimée entre voisins et générations qui ont trouvé là un sens à leur confinement forcé.



DISTRIBUTION DE MASQUES

La municipalité au cœur de la stratégie de déconfinement

L'équipe municipale s'est mobilisée pour mettre en œuvre le défi du déconfinement, complexe et délicat après un arrêt brutal de la vie communale. Sa priorité a été de protéger la population en offrant des masques grand public en tissu (modèles réutilisables et lavables). Pour cela, la municipalité s'est associée, à une commande groupée de masques homologués avec plusieurs communes du Grand Montauban Communauté d'Agglomération. La commune de Montauban a fait appel à une société pouvant fournir des masques en grande quantité et répondre très rapidement, la réactivité étant à ce stade une marque de fabrique très recherchée. Les modalités d'attribution et de distribution ont longuement été réfléchies et discutées en réunion d'adjoints. Il a été décidé que les masques offerts seraient réservés exclusivement aux adultes, hommes et femmes à partir de 18 ans.



Distribution en plusieurs phases :

- Distribution d'un masque et d'une note d'information dans chaque boîte aux lettres sans distinction.
- Tenues de permanences à l'Espace Jean Bourdette pour l'attribution des masques complémentaires selon la composition familiale.

Masques encore disponibles en Mairie si vous le souhaitez

Masques cousus main :

La commune remercie chaleureusement couturiers et couturières de la commune qui ont œuvré à la confection des masques en tissu. Les matières premières, personnelles ou issues de dons, ont servi à fabriquer des centaines d'exemplaires. Cette fabrication locale est réservée exclusivement à l'ensemble du personnel communal, totalement investi au quotidien. Les bénévoles, professionnels ou amateurs, sollicités ou spontanément volontaires, se sont unis dans un élan de civisme et de solidarité sans précédent.

Nous sommes reconnaissants envers Marie Claude, Christiane, Brigitte, Muriel, Éliane, Sylvie, Annie, la fratrie Salomé et Louison, Rachid et l'association Les Filoutes.



COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Après la période compliquée de confinement liée à la crise du Covid 19, le conseil municipal a pu se réunir le mardi 09 juin à l'Espace Jean Bourdette pour voter les comptes administratifs.

Ces comptes présentent le bilan des recettes et des dépenses de l'année écoulée pour les fonctionnements de la commune et de la cantine.

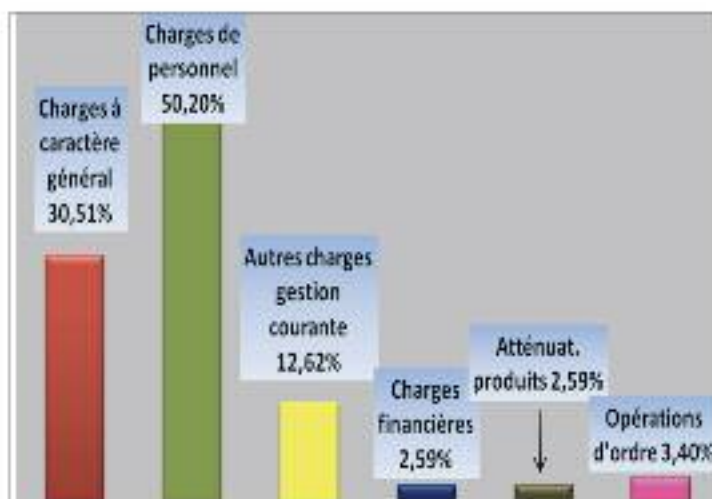
Le budget assainissement n'existe plus car depuis le 1^{er} janvier 2019 la gestion du service d'assainissement a été transférée à la communauté d'agglomération du Grand Montauban.

Compte administratif budget communal : Fonctionnement

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune.

DÉPENSES

Charges à caractère général	508 935 €
Charges de personnel	837 470 €
Autres charges gestion courante	210 617 €
Charges financières	11 436 €
Atténuations produits	43 199 €
Opérations d'ordre	56 647 €
Total Dépenses	1 668 303 €



Cette année, en atténuations de charges, 42 000€ qui représentent la contribution que nous impose l'Etat pour notre manque de logements sociaux.

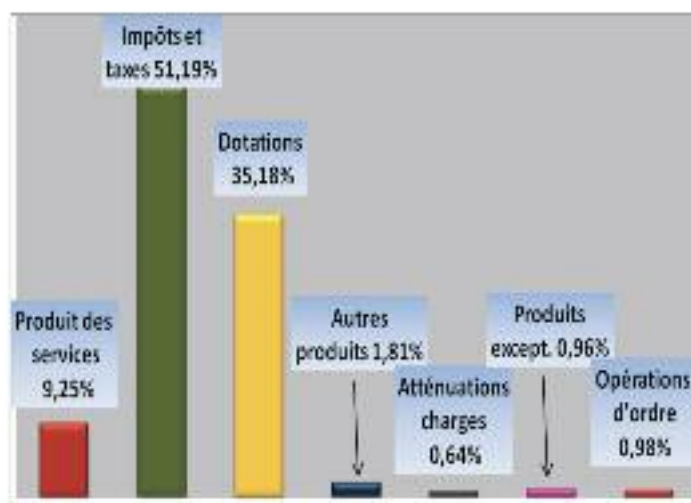
Hélas, c'est un montant qui nous sera réclamé chaque année car même en ayant exigé dans le PLU 25% de logements sociaux, il est impossible d'obtenir les quotas demandés. En effet, sur la période 2017-2025, il faudrait une production de l'ordre de 42 logements sociaux par an.

Il faut également savoir que seulement 4 communes du département sont soumises à l'application de cet article du code de la construction et de l'habitation qui impose 20% de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales à l'horizon 2025. A ce jour, nous en avons environ 1%.

Il s'agit des communes de Montauban, Bressols, Saint-Etienne de Tulmont et Montbeton.

RECETTES

Produit des services	173 036 €
Impôts et taxes	957 736 €
Dotations	658 058 €
Autres produits	33 864 €
Atténuations charges	11 966 €
Produits except.	17 897 €
Opérations d'ordre	18 244 €
Total Recettes	1 870 800 €



Capacité d'Auto-Financement (CAF)

En 2019, le résultat du compte administratif communal est de 202 497€. Cet excédent appelé CAF doit permettre de couvrir le remboursement en capital des emprunts (161 658€) et de disposer de financement propre pour les investissements.

Capacité de désendettement

C'est un ratio de mesure de solvabilité de la commune. Cela permet de déterminer le nombre d'années nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute, autrement dit, son auto-financement.

Elle s'apprécie en comparant l'encours de la dette par rapport à l'épargne brute.

ANNÉE	2018	2019
Capacité de désendettement	6.38 ans	6.29 ans

Une capacité de désendettement est considérée comme correcte jusqu'à 8 ans et elle doit être surveillée à partir de 10 ans.

Compte administratif budget communal : Investissement

Nos principaux investissements ont été réalisés par de l'auto-financement.

Investissements 2019	Montants TTC
Caveaux préfabriqués nouveau cimetière	25 176
Surélévation columbarium	5 000
Outillage services techniques	4 100
20 tables Espace JB	1 200
Travaux remplacement groupe froid (clim) cantine - solde du marché	9 340
Travaux remplacement groupe froid (clim) + chaudière mairie - solde du marché	14 280
Remplacement chaudière médiathèque	4 970
Fondations ensemble modulaires	18 435
3 vidéo projecteurs	6 470
2 tableaux pour vidéo projecteurs	855
Ordinateur portable	650
Lot 24 chaises	860
Filets buts handball + basket	300
2 bancs cour maternelle	831
Tapis entrée maternelle	503
Fournitures pour étagères	240
Bancs intérieurs, tables et patères	700

Pour le remplacement de la chaudière de la médiathèque, nous avons obtenu une subvention du département d'un montant 745€ et le fonds de concours du Grand Montauban, 25% du montant de la dépense soit 1035€.

Pour l'ensemble modulaire, le marché global s'élève à 187 360€ et il sera soldé en 2020.

Nous avons obtenu une subvention du département dans le cadre du contrat triennal d'un montant de 26 640€.

Plaine de Loisirs

Concernant le projet de la plaine de loisirs, nous avons déposé le dossier auprès des différents organismes et obtenu les financements.

Le projet a été estimé à 1 803 487€ (1 643 487€ de travaux et 160 000€ d'honoraires et d'études).

Suite à l'appel d'offre, le cabinet d'architecte a été choisi et nous sommes actuellement en cours d'analyse des différentes propositions pour les vestiaires, tribunes et stades.

Nous avons obtenu les subventions pour un montant de 1 410 562€ :

- L'État 541 046€ versé sur 2 années 2019 et 2020 ;
- La région 270 000€ et le Grand Montauban pour 274 396€ ;
- Le département 302 056€ dans le cadre du contrat triennal ;
- La réserve parlementaire de notre députée pour 23 064€ ;
- Le complément est prévu avec de l'auto financement et un emprunt.

A ce jour, nous avons déjà financé 239 907€ pour les honoraires et les travaux de création du lac et du parcours sportif.

Lotissement

Les travaux de voirie, du réseau pluvial et d'électricité du lotissement route de Montauban sont maintenant terminés pour un coût de 512 814€.

Mais cette somme sera remboursée au fur et à mesure de la vente des lots.

Budgets primitifs 2020 :

Cette année, les budgets primitifs ne peuvent pas être présentés. En effet, ils seront votés lors de la séance du conseil municipal qui aura lieu début juillet, soit après la clôture de ce bulletin.

Fiscalité 2020 :

Compte tenu du contexte particulier de cette année 2020, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Taxes	Taux 2019	Recette 2019	Bases 2020	Taux 2020	Recette 2020
TH	5,97%	278 166 €	4 740 000	5,97%	282 978 €
FB	14,78%	431 347 €	2 990 000	14,78%	441 922 €
FNB	121,15%	49 903 €	41 500	121,15%	50 277 €
Total		759 416 €			775 177 €

Les bases :

L'impôt est composé de bases qui sont calculées par les services de l'Etat. Alors que les taux communaux décidés en conseil municipal n'augmentent pas, les bases font varier le montant de l'impôt. L'augmentation du nombre de permis de construire, l'amélioration de la qualité de l'habitat contribuent à la hausse des bases.

La taxe d'habitation :

Pour cette année 2020, le taux de la taxe d'habitation est figé à hauteur de celui de 2019. Le produit TH qui sera versé à la collectivité sera déterminé de la manière suivante : base TH 2020 x Taux TH 2019.

La compensation entre en application en 2021. Sous réserve du vote de la prochaine loi de finances pour 2021, les communes devraient être compensées en appliquant aux bases 2020 des résidences principales, le taux TH 2017, plus un coefficient correcteur dont le calcul semble un peu compliqué.

Une nouvelle communication aura probablement lieu dans le courant du deuxième semestre 2020, précisant l'ensemble du dispositif et actualisant les données communiquées aux collectivités.

A terme, il est à craindre que cette nouvelle réforme entraîne une baisse de nos recettes qui étaient déjà bien en deçà des moyennes départementales et communales.

Comparatif avec les autres communes

DÉPART TARN-ET-GARONNE	Données de Fiscalité Directe Locale ANNÉE 2018 Taux d'habitation Année 2018										
	Commune	Données communales TH			Données communales FB			Données communales FNB			Total Produit
		Base nette	Taux	Produit	Base nette	Taux	Produit	Base nette	Taux	Produit	
ALBINS (33016)	3 314 160	15,11	500 770	2 335 353	14,68	343 637	67 743	118,96	69 481	912 888	
BEAUMONT DE LOMAGNE (33036)	4 056 967	10,96	447 942	3 739 444	26,02	953 330	130 144	110,57	160 353	1 551 680	
BRESSOLS (33021)	4 088 084	8,42	282 528	4 078 030	11,85	483 293	59 374	88,85	52 857	798 476	
CAYLUS (14586)	1 929 749	17,10	329 095	1 513 878	19,20	290 319	85 293	112,48	99 192	719 507	
DIEUPENTALE (17138)	1 501 390	19,62	284 560	1 036 572	23,63	245 375	16 370	133,63	21 830	561 785	
FINHAN (15446)	1 432 386	21,90	313 885	942 817	28,84	271 853	43 187	178,54	78 294	661 795	
GR-SOLLES (41696)	4 176 293	19,16	799 549	3 414 057	26,86	854 111	65 085	134,48	78 071	1 761 731	
LABASTIDE SAINT PIERRE (33038)	3 754 421	18,12	680 307	3 505 604	21,18	742 547	76 405	127,60	97 473	1 520 327	
LAFFRANCAISE (24108)	2 538 562	10,45	285 387	2 002 981	22,13	443 044	155 412	110,25	172 042	880 533	
LAVILLEDIEU DU TEMPLE (32346)	2 718 028	10,18	278 494	1 780 030	15,43	271 476	49 887	143,86	71 500	619 560	
MONTBARTIER (13028)	1 251 050	20,74	261 647	2 395 256	20,81	613 708	24 055	125,01	30 070	906 313	
MONTRETON (43586)	4 473 227	5,85	261 609	2 782 571	14,49	403 167	41 104	118,27	48 858	713 705	
NOHIC (13976)	1 330 581	22,40	298 052	813 315	24,58	199 585	42 514	123,68	52 664	550 501	
ORGUEIL (16906)	1 476 734	22,37	330 345	920 972	26,60	246 081	34 561	112,29	38 739	614 228	
COMPIGNAN (14846)	1 498 720	18,58	278 780	971 855	13,58	131 724	39 857	100,89	39 870	441 334	
REALVILLE (19526)	1 729 052	15,12	281 437	1 427 882	12,03	172 274	82 503	119,28	74 552	508 263	
SAINTE ANTONIN NOBLE VAL (18976)	2 636 481	19,71	519 649	2 020 356	22,60	454 233	70 669	105,37	74 354	1 048 246	
SAINTE ETIENNE DE TULMONT (30026)	4 298 830	21,30	811 570	2 980 532	21,46	677 328	46 584	81,04	37 723	1 526 621	
SEPTFONDS (22816)	2 134 155	15,48	329 088	1 498 037	28,14	391 180	32 320	92,58	29 979	751 104	
VERDUN SUR GARONNE (43256)	5 010 310	20,62	1 033 202	3 527 842	24,91	878 834	165 231	141,35	220 800	2 132 836	

TRAVAUX - ÉQUIPEMENTS



CENTRE COMMERCIAL

Aménagement du terre-plein central avec la plantation d'arbres, 11 lajestroemias et 8 micocouliers.

Plantation de 9 platanes le long de la route de Montauban.

PARKING DES ÉCOLES

Le terre-plein du parking de l'école a bénéficié d'un relooking complet. Les nouvelles plantations vivaces, à l'entretien réduit, comme le lilas des indes, tulipes, gaura, ester ont remplacé les forsythias et osiers. La décoration soignée et personnalisée a en grande partie été réalisée par les agents communaux. Ils ont réalisé la maquette de la plaque avec les inscriptions puis l'entreprise Goubier a effectué la découpe au laser. Pour le pot à crayons, il aura suffi d'un bidon de 200 L en fer, 3 poteaux carré 14cm x 14 cm entièrement retravaillés au rabot et à la ponceuse pour donner la forme définitive, le tout peint et vernis pour un résultat bluffant.



SALLE DES PROFESSEURS

Lieu de vie, lieu de passage, les termes ne manquent pas pour qualifier la salle des professeurs dite « commune ». Une pièce incontournable où les enseignants se retrouvent pour travailler, se réunir pour les conseils de classe ou même prendre un café. A l'évidence l'ancienne salle ne convenait plus, particulièrement exigüe et inconfortable. Le déménagement de deux classes dans les nouveaux modulaires a permis de libérer une classe. Cet espace plus spacieux et idéalement situé, a été rénové et aménagé par les agents communaux, de la peinture jusqu'au mobilier.



NUISANCES LUMINEUSES

La commune poursuit le remplacement des luminaires publics dans le strict respect de la réglementation en vigueur. Les nouveaux équipements, installés en régie par nos agents communaux, répondent aux nouvelles normes.

L'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses se substitue à celui du 25 janvier 2013 et le complète.

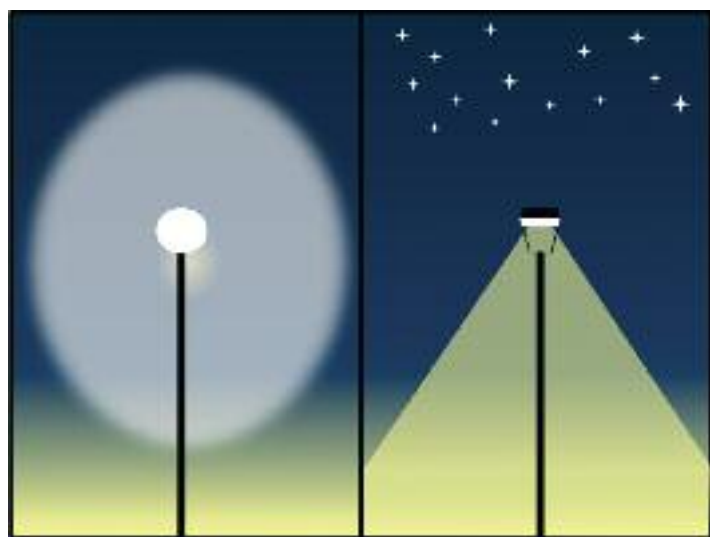
L'objectif de ce texte est d'encadrer les pratiques d'éclairage en France, afin qu'elles soient cohérentes avec les objectifs



Ancien luminaire



Nouveau luminaire



environnementaux d'aujourd'hui : réduire l'intensité lumineuse des luminaires en alliant sécurité et visibilité des personnes et en limitant les impacts sur la biodiversité.

Les conséquences de l'excès d'éclairage artificiel ne se limitent pas à la privation de l'observation du ciel étoilé. Elles sont aussi une source de perturbations pour la biodiversité (modification du système proie-prédateur, perturbation des cycles de reproduction, des migrations...), pour la santé humaine et représentent un gaspillage énergétique considérable.

Cet arrêté reprend les plages horaires existantes mais précise un certain nombre de cas particuliers sur la temporalité. Il fixe également des normes techniques (la répartition du flux lumineux sur une surface donnée, la température de couleur ...) à respecter en agglomération et hors agglomération, ainsi que dans des espaces naturels protégés. L'arrêté interdit également l'éclairage vers le ciel. Toute personne dont le logement est situé au-dessus d'un lampadaire ne devra donc plus être gênée par cette lumière intrusive.

Depuis le 1er janvier 2020, tous les nouveaux éclairages installés et tous les parcs d'éclairage renouvelés doivent être conformes à l'ensemble des dispositions. Pour les luminaires existants, l'entrée en vigueur varie selon la disposition et le type de luminaire.

Plus d'information sur <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/pollution-lumineuse>

LAC

Les aménagements du lac se poursuivent.

Plantations

Plantations de massettes, d'iris des marais, de jonc des marais et d'osiers dans le bac de filtration y compris le fossé se déversant dans le lac. La plupart des végétaux proviennent de récupérations locales comme par exemple d'un lac d'un particulier et les osiers après rénovation de l'espace du parking des écoles.

Plantations d'environ 30 arbres (cyprès chauve, aulne, saule, chêne des marais, chêne noir, chêne écarlate, frêne, hêtre, érable, tulipier, charme, tilleul, orme) autour du lac. Le choix s'est porté sur des arbres à maturité avancée, leur hauteur permettant d'obtenir un ombrage plus rapide.



Plantation de 3 arbres hêtre, hêtre pourpre et genêt sur l'îlot. Cet aménagement a nécessité la location d'un bateau et toute la dextérité des agents communaux pour transporter les arbres et les mener à « bon port ». Une cabane pour les canards, entièrement fabriquée par les agents communaux, complète la décoration.



PARKING

L'aménagement du parking est pratiquement terminé. Il est délimité par des poteaux métalliques remplis de béton et coulés dans des massifs béton. L'espacement des poteaux est calculé pour empêcher l'accès aux éventuels engins motorisés et ainsi leur éviter d'envahir l'espace autour du lac. L'entrée du parking sera prochainement équipée d'une délimitation de gabarit en hauteur. La réflexion technique est en cours. L'ensemble de cette réalisation a été effectuée par les agents techniques de la commune.



AGRÈS SPORTIFS

5 agrès de plein air jalonnent le parcours pédestre autour du plan d'eau. Un investissement aux multiples vertus, valorisant l'espace public et outil de convivialité favorisant la pratique de l'exercice sportif. Le choix s'est porté sur des modèles les plus accessibles possibles et utilisables par les personnes atteintes de handicap. Des produits de haute qualité, certifiés, aux normes règlementaires offrant tant aux sportifs aguerris qu'aux débutants, la possibilité de pratiquer, à proximité de chez soi, une activité physique régulière recommandée pour la santé. Les dalles bétons sur lesquelles reposent les appareils ont été réalisées par les agents communaux selon les normes et recommandations du concepteur. L'entreprise ASO France, société française spécialisée dans l'aménagement d'aires de fitness de plein air, a mis en place les appareils. Il est à noter une excellente collaboration entre la municipalité et cette société, du conseil à l'installation.



MISE EN PLACE D'UNE LIGNE D'EAU ET LIGNE ÉLECTRIQUE

Depuis un coffret centralisateur, la ligne électrique installée aura un double emploi : alimenter l'ensemble des bornes d'éclairage prévues sur la promenade, mais aussi le système de pompage de l'eau, l'arrosage et un brasseur pour oxygéner l'eau du lac en période de fortes chaleurs. Cette ligne électrique est enterrée et a été repérée par triangulation en prenant des points de repères fixes la situant de façon précise. Ce repérage est ensuite reporté sur un fond de plan du secteur, très utile pour éviter les éventuelles dégradations dans le cadre de futurs travaux engagés dans cette zone. Les travaux ont été réalisés en régie par les agents communaux.



UNITÉ DE VIE EHPAD RÉSIDENCE PAGOMAL

Le chantier d'extension est entré dans sa phase de finition : appareillages électriques, peintures, aménagements des chambres, robinetteries, sanitaires.... L'ensemble des travaux sont suivis par l'Architecte. Les réunions de chantiers hebdomadaires en présence des responsables des divers corps de métiers et des élus de la commission communale des travaux permettent d'évaluer l'avancement du projet. Les aménagements extérieurs se poursuivent également avec la mise en place de la clôture et de l'arrosage automatique pour les espaces verts.



CHEMIN DE BOUTUGUET

Dans le cadre des compétences du Grand Montauban, le chantier d'envergure du chemin de Boutuguet a pu reprendre après la période de confinement. L'entreprise mandatée a pu poursuivre et finaliser le busage des fossés, la pose de bordures et la création de voies piétonnes de chaque côté. L'éclairage public sera réalisé en régie par les agents communaux.



PLOTS SÉPARATION

Installation des balises de signalisation au niveau d'un virage chemin de Montagne. Ce système de protection permet de sécuriser les accotements et plus particulièrement la sortie des véhicules de la famille riveraine. En effet, les automobilistes avaient tendance à se déporter dangereusement et empiéter sur la voie piétonne.

ÉGLISE

La période d'hiver est propice aux travaux intérieurs. Aussi, les agents communaux compétents en travaux d'électricité, ont été missionnés pour rénover les lustres de l'église. Les ampoules ont été remplacées par des modèles plus économiques y compris les faisceaux lumineux, une manière de redonner toute la splendeur à des lustres centenaires, dont l'histoire raconte qu'ils proviendraient de palais parisiens.



FLEURISSEMENT

Les agents communaux des espaces verts ont entamé une course contre la montre dès l'annonce du déconfinement. Une troupe, armée de débrousailluses, tondeuses, épaveuses et autres outils indispensables,



a pris d'assaut l'entretien des espaces verts de la commune. En un temps record les jardinières reflorissent, les arbres sont taillés, les herbes sauvages tenaces disparaissent des trottoirs, les accotements de chemins enherbés deviennent praticables aux piétons. Tous ces défis ont été relevés en respectant l'obligation des gestes barrières en vigueur. L'image de la ville, malmenée par la période de crise sanitaire, retrouve petit à petit son meilleur aspect.



LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Le verdict est sans appel. Respectivement, le Conseil d'administration du Comité Régional de Tourisme Occitanie et le Conseil Départemental, ont décidé d'annuler l'édition 2020 de la campagne régionale et départementale du Label « Villes et Villages Fleuris ». Les visites aux communes candidates, première inscription ou contrôle pour les communes déjà labélisées, sont reportées en 2021. Une décision prévisible motivée face aux mesures imposées par la crise sanitaire. Chaque instance aura à cœur de reprendre le concours l'année prochaine dans de meilleures conditions. Cependant, le Conseil Départemental a décidé d'organiser un concours exclusivement sur dossier pour encourager les communes dans leur projet. Le palmarès se fera sur la base d'un rapport explicatif de quelques pages sur le thème « les couleurs du Tarn et Garonne ».

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE FAIRE UN FEU DANS SON JARDIN

Une circulaire interministérielle du 29 novembre 2011 interdit formellement de brûler des déchets verts dans son jardin, même si vous accumulez des feuilles, branches, herbes, etc. En effet, faire un feu dans son jardin pour brûler ces déchets ménagers comporte de sérieux risques pour la santé du voisinage, ainsi que des troubles liés à l'odeur de la combustion. La fumée issue du brûlage des déchets verts entraîne notamment la présence d'hydrocarbures (HAP) et de composés chimiques tels que les dioxines et les furanes, qui sont nocifs lorsqu'ils sont inhalés. Ces particules sont cancérigènes, sans compter qu'elles peuvent provoquer divers maux à court terme pendant l'inhalation, comme des maux de tête, des nausées ou encore une irritation des yeux et de la peau.

Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14000 km avec une voiture à essence.

En ne respectant pas l'interdiction de faire du feu à l'air libre, en dehors d'incommoder votre voisinage, vous encourez un risque d'incendie. Vous pouvez mettre en péril vos propres biens et éventuellement faire des victimes. Si l'incendie devient important, il peut « ravager » tout ce qui vous entoure ainsi que votre voisinage.

C'est pour toutes ces raisons que la loi interdit le brûlage des déchets verts dans son jardin, et le non-respect de cette disposition expose à des sanctions : une contravention de 450€ peut être appliquée pour un particulier.



Quelques explications et solutions s'offrent à nous pour éviter de brûler à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin :

Les déchets verts sont constitués de végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc. Il s'agit : de l'herbe après tonte de pelouse, des feuilles mortes, des résidus d'élagage, des résidus de taille de haies et arbustes, des résidus de débroussaillage, des épluchures de fruits et légumes.

À savoir : les déchets verts font partie des biodéchets.



Que faire de ses déchets verts ?

Il est possible :

- de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps. Les composteurs sont bien utiles et permettent de réduire vos déchets verts ainsi que le volume de votre poubelle tout en vous permettant de fertiliser vos jardins. Les sacs à déchets verts s'avèrent utiles pour stocker les feuilles mortes ou les branchages avant de les mettre dans son composteur.



Les composteurs et les sacs de déchets verts sont disponibles à la vente à la déchetterie Ecosud sur justificatif de domicile :

- Composteur 815 litres en bois et son bio-seau : 40 euros
 - Sac à déchets verts 250 litres : 6 euros
- de déposer vos déchets verts aux déchetteries près de Montbeton :
 - Déchetterie ECOSUD avenue de Grèce Albasud MONTAUBAN 05.63.02.42.42
 - Déchetterie Z.I Nord 1 rue Mercadier MONTAUBAN 05.63.22.71.01
 - DRIMM 3525 route de La Ville Dieu MONTECH 05.63.23.13.00

La belle saison arrive, nous souhaitons profiter de nos balcons et jardins. Donc pour la tranquillité entre voisins respectons le bien-être de tous.

▲ NOS AMIES CES FORMIDABLES « ABEILLES »

Les premières abeilles sont probablement apparues en même temps que les premières fleurs. Le plus vieux fossile d'abeille à ce jour est daté de 100 millions d'années (alors que les premiers hommes ne sont là que depuis environ 2 millions d'années). Cette espèce minuscule découverte en 2006 en Birmanie avait des grains de pollen sur les pattes. Au moins 20 000 espèces d'abeilles sont répertoriées sur la planète dont environ 2 000 en Europe et près de 1 000 en France. Nous ne parlerons que des « abeilles à miel » ou « abeilles mellifère » désignant des insectes sociaux et particulièrement des habitantes de la ruche. La ruche est une société très structurée constituée principalement de femelles (environ 40 000 pour 2 000 faux bourdons).

La Reine

De l'œuf à la naissance, il s'écoule 16 jours.

Dès la naissance, « sa majesté » est une battante. La première des larves royales qui arrive à éclore va tuer les autres simplement parce qu'une colonie ne peut avoir qu'une seule reine. Chez les abeilles, seule la reine est dotée d'un aiguillon lisse lui permettant de survivre à ses rivales en piquant sans perdre son dard. Ensuite, elle se repose pendant 3 jours avant d'entamer le vol nuptial qui lui permettra d'être fécondée et pondre des œufs dans les cellules. Chaque

cellule destinée à une femelle contiendra un œuf fécondé tandis que la cellule pour l'œuf mâle contiendra un ovule non fécondé. La reine est féconde pendant environ 4 années. La colonie préparera une autre reine tandis que la précédente essaimera avec la moitié de la colonie. Pilier de la vie de la colonie, la reine est une abeille à part



entière, qui, dès sa conception est destinée à un rôle majeur pour la survie de l'espèce. Une ruche ne peut pas survivre sans sa reine, cette dernière assurant sa stabilité. L'influence que la reine a sur ses ouvrières et ses faux bourdons provient d'une phéromone qu'elle secrète.

Sa vie, longue en moyenne de 4 à 5 années, aura servi à pondre plus d'un million d'œufs. Nourrie de gelée royale, elle détient l'exclusivité de la fécondité au sein de la colonie. Les œufs femelles qu'elle va pondre, comptant de 1000 à 2000 par jour, représentent la descendance qui pérennisera la colonie.

Le faux bourdon

De l'œuf à la naissance : 24 jours

La fonction des faux bourdons est de féconder une reine réceptive. Fait pour l'accouplement, il est exclu des activités de récolte de nectar et pollen. N'ayant pas de dard, il est incapable de se défendre. Environ 7 millions de spermatozoïdes sont déposés par divers mâles dans les oviductes de la reine. Ils sont stockés dans la spermathèque. Si une reine épuise cette réserve, les ouvrières produiront une nouvelle reine pour lui succéder. La durée de vie du faux bourdon est brève puisqu'il meurt après la copulation en perdant ses organes reproducteurs.

L'abeille ou ouvrière

De l'œuf à la naissance : 21 jours

L'ouvrière passe par tous les emplois de la colonie : nettoyage, alimentation couvain et adultes, operculation, soins, ventilation, construction et entretien, réception et stockage du nectar, amassage du pollen, gardiennage, butinage.... Une ouvrière d'été vit en moyenne de 5 à 6 semaines et une ouvrière d'hiver de 5 à 6 mois.

La nettoyeuse

Premier métier jusqu'à environ 30 à 50 jours : c'est le nettoyage complet des cellules (jusqu'au léchage et polissage des cellules) pour la ponte de la reine, sortir tous les déchets, débris de pollen, écailles de cire, mues de nymphe, cadavres etc...

La nourrice

La nourrice est particulièrement intelligente. Elle ne se contente pas de distribuer à chacune des larves quelques milligrammes de miel, mais en fonction des phéromones émises par chaque œuf, larve ou nymphe, elle évalue son âge et sa caste pour donner exactement la dose de sécrétions, de pollen et de miel dont chaque immature a besoin. Elle peut satisfaire 3 larves, il faut donc de nombreuses nourrices pour assurer le bon développement de son couvain. Elle passe également régulièrement surveiller chacune des cellules sans la nourrir. En moyenne, une larve est nourrie tous les sept passages, elle dépose alors une goutte au fond de la cellule, près de la bouche de la larve qui n'a plus qu'à l'absorber.

Les larves de reine sont exclusivement nourries à la gelée royale par une quinzaine de « dame d'honneur »

Architecte et maçonne

Le métier consiste à bâtir les rayons, operculer les cellules, faire toutes les petites réparations nécessaires au bon fonctionnement.

Construction de la structure de la ruche avec ses rayons composés de cellules hexagonales inclinées à 13° pour permettre aux larves de rester dans le fond des cellules sans tomber, et d'en faire un lieu de stockage pour le miel.

Elles façonnent trois types de cellules différentes pour les ouvrières, les mâles et quelques-unes pour les larves de reines. Leur parpaing est la cire. Pour façonner un rayon entier, elles s'agrippent les unes aux autres toujours du haut vers le bas. L'entretien quotidien consiste à colmater les fissures avec la propolis puis l'operculation lorsque les larves envoient le signal phéromonal réclamant la fermeture de la cellule.



Les ventileuses

Elles ont pour mission de maintenir la ruche à une température constante, idéalement à 35 degrés et diminuer le taux de CO₂. Avec leurs battements d'ailes, elles s'occupent de la régulation thermique. Elles gèrent aussi le taux d'humidité de la ruche et l'aération des lieux.

La ventilation couplée à un apport d'eau, permet aux abeilles de baisser la température du couvain pendant les jours les plus chauds de l'année.

La partie basse dans laquelle se trouve la colonie est une nurserie. Comme dans une maternité, le couvain doit rester au chaud pour se développer convenablement.

En période froide, les abeilles se serrent les unes contre les autres, en grappe, pour conserver leur chaleur sans trop d'effort.

Les éclaireuses

Ce sont les ouvrières qui partent en quête des bons coins à butiner. Leur rayon d'exploration peut aller jusqu'à 3 km autour de la ruche. Une fois le filon trouvé, elles rentrent à la ruche pour expliquer à leurs collègues où se trouve le nectar. Elles ont un langage particulier incluant une chorégraphie complexe.

La butineuse

Le scientifique Bernd Heinrich a mesuré le volume de travail effectué par les abeilles butineuses. L'abeille pèse environ un dixième de gramme. A la recherche de nectar, de pollen et d'eau, indispensables à la colonie, elle peut rapporter la moitié de son poids, soit 0,05g. Mais souvent, elle ne rapporte que 0,02 g par voyage. Pour un apport de 1 kilogramme de miel, l'abeille devra effectuer 50 000 voyages ou que 50 000 abeilles fassent un voyage. L'abeille peut faire par jour une vingtaine de voyages de 1 km aller et retour pour rapporter 0,40g de miel. La récolte de 1 kg de miel représente donc plus de 40 000 kilomètres, soit plus que le tour du monde ! A ce train d'enfer, elle s'épuise vite et, au bout de quatre à cinq jours, elle meurt.

La manutentionnaire

Postée à l'entrée de la ruche, elle accueille les butineuses de retour d'expédition, le jabot chargé de nectar. Le précieux liquide est réceptionné par l'abeille, dans son propre jabot. Elle le régurgitera et le réingurgitera plusieurs fois, pour transformer progressivement le nectar en miel, grâce à ses enzymes. Le miel obtenu est déversé dans une alvéole pour y être stocké.



Les gardiennes

Afin d'éviter le pillage de leurs réserves, elles se placent à l'entrée de la ruche pour recruter d'autres abeilles en renfort contre les éventuels ennemis de la colonie pouvant être de toutes tailles tels que le mammifère (mulot, ours, ...), l'insecte (fourmi, frelon, guêpe, abeille étrangère ...) ou même oiseau.

Répercussions des abeilles sur la nature

- Les abeilles dites domestiques mais aussi sauvages assurent à elles seules 85 % de la pollinisation des espèces de plantes de nos contrées.
- Créent de nouvelles variétés dans des environnements où le vent ne peut servir de pollinisateur.
- Favorisent le croisement des espèces végétales.
- Contribuent à la sauvegarde de la végétation naturelle, des plantes sauvages et des plantes rares.

Exemple de pollinisation de l'abeille

- Dans un champ d'oignons, la pollinisation des abeilles est responsable de 65 à 75% de la production.
- Dans la culture des fraises, la pollinisation des abeilles est responsable de 85 à 90% de la production.
- Les abeilles sont indispensables pour la pollinisation des arbres fruitiers.
- Des fleurs comme l'orchidée sont exclusivement pollinisées par les abeilles.
- Les grandes cultures comme le sarrasin, le colza, le tournesol ont un grand pouvoir mellifère.

Epilogue

Selon l'ONU, les abeilles et les autres espèces pollinisatrices, sont actuellement gravement menacées, avec un taux d'extinction qui est "de 100 à 1000 fois plus élevé que la normale ». Les principales causes du déclin des pollinisateurs sont l'utilisation de pesticides, la monoculture, les pratiques agricoles intensives, le changement climatique, le changement d'affectation des terres et la destruction des habitats.

APICULTEURS ET CONFINEMENT, TÉMOIGNAGE D'UN PRODUCTEUR LOCAL

Les activités apicoles étaient autorisées dans le strict respect des mesures de prévention de la propagation du virus, de la mise en œuvre des mesures de distanciation sociale et d'hygiène et en évitant tout regroupement de personnes. Les apiculteurs étaient autorisés à se déplacer avec une attestation spécifique. Même si l'impact du confinement reste très marginal sur l'ampleur des récoltes de miel, il est prouvé que les restrictions des déplacements humains et des engins motorisés ont aidé nos abeilles à produire.

Pendant cette période particulière, la faible pollution et la réduction de certaines activités, et notamment des traitements phytosanitaires, ont été salvateurs pour les colonies, réduisant leur mortalité. Il est encore trop tôt pour comparer 2019 (jusqu'à 60% et même au-delà) à 2020, mais cette année est de bon augure. Dans le domaine des récoltes de miels, notre région

Sud-Ouest, comparativement à d'autres, a été chanceuse. Les conditions météorologiques étant favorables, les premières récoltes de printemps, « toutes fleurs de printemps » ou « colza », ont été bonnes voire même excellentes. Que faut-il penser, pour nous apiculteurs de loisir, pluriactifs et professionnels ? C'était tout simplement un retour à la normale où la nature avait repris le dessus pour notre plus grande satisfaction, mais seulement un répit de court instant.



LES LIVRES SORTENT DU CONFINEMENT

Pendant la longue période de confinement, la médiathèque est restée fermée, ce qui a constitué un manque pour un grand nombre de nos concitoyens. Puis le 11 mai, l'État autorisait l'ouverture règlementée des bibliothèques, convaincu de leur utilité sociale, culturelle et éducative. La reprise d'activité s'est effectuée dans un contexte sanitaire particulier en respectant les recommandations édictées par les professionnels du secteur. L'espace a été repensé et réaménagé afin de maintenir la distanciation physique : capacité d'accueil limitée, entrée et sortie spécifiques, usage de gel hydroalcoolique et port du masque obligatoire pour les usagers, ainsi que la mise en quarantaine des livres restitués. Les lecteurs étaient heureux de retrouver ce lieu, impatients de pouvoir échanger, reprendre des livres, compagnons rêvés et indispensables en ces temps troublés. La reprise s'est faite dans un premier temps le mercredi de 15h à 19h.



A partir du 06 juillet et jusqu'au 29 août, la bibliothèque adopte ses horaires d'été, elle est ouverte tous les mercredis de 17h à 19h.



IL ÉTAIT UNE FOIS UN CONTE ! 31 JANVIER



Le public était une nouvelle fois au rendez-vous pour une nouvelle soirée d'« Alors Raconte » à l'espace Jean Bourdette. La 25ième édition de ce festival a eu lieu grâce au soutien financier du Conseil Départemental et à l'implication de l'association des Amis de la Médiathèque départementale. Les élus tiennent à conserver ce rendez-vous annuel qui amène un peu de rêve et de chaleur en période hivernale. L'occasion de rencontres conviviales qui permettent de partager de très bons

moments, de rire et d'émotion, avec conteurs et conteuses aux talents et univers très différents. Cette année, dans le cadre des extras, la Municipalité a choisi de programmer la conteuse Marie Coumes. Et c'est en toute simplicité et générosité que l'artiste a présenté son spectacle, des histoires, des contes traditionnels, qui se passent dans la zone des étangs, entre la mer et les premières collines de garrigues, des histoires de vieux et de vieilles, d'un autre temps et d'aujourd'hui. Pendant plus d'une heure de spectacle, Marie a enchanté son auditoire par la poésie de son verbe, la musicalité de sa voix et son humour quand il s'agit, par exemple, de la signification des surnoms, ceux que l'on donne dans les villages souvent depuis plusieurs générations. La soirée s'est terminée avec le partage du verre de l'amitié et les spectateurs ont ainsi eu le plaisir d'échanger avec la conteuse.



LOTO, À VOS PIONS !

Les bénévoles de l'entente football Montbeton-Lacourt Saint Pierre et de l'AP2EM (Association des Parents d'Élèves des Écoles de Montbeton) ont investi la salle Jean Bourdette, mise à disposition gratuitement par la municipalité, pour l'organisation de leurs lotos respectifs, des 23 février et 1er mars. Chaque association est rompue au déroulement d'un loto traditionnel.

Une organisation sans faille à chaque étape : achats des lots de valeur auprès des commerçants, appel aux dons, publicité et communication, préparation de la salle, vente des cartons, meneurs de jeux et animateurs aux manettes et concentrés sur le boulier, annoncer les numéros, contrôler les cartons des gagnants, gérer la buvette et enfin tout remettre en ordre à l'issue de la manifestation. Côté joueurs, on apprécie l'ambiance, fébrile à chaque annonce des numéros, on profite de la buvette et des gourmandises sucrées. L'affluence du public a largement contribué à la réussite des manifestations.

Le loto ne connaît pas la crise surtout quand il sert une bonne cause. Ainsi, l'ensemble des bénéfices sont redistribués par les associations. Quelque soit la forme, matérielle ou subvention, la finalité est d'améliorer la qualité de l'environnement des jeunes sportifs pour le club de football et des élèves des écoles pour l'AP2EM.



VITAL TONIC GALA DE DANSE 3 JUILLET

Durant les deux mois de confinement, les élèves de l'association Vital Tonic n'ont pas été en mesure de répéter leur spectacle de clôture en fin de saison. Nelly, professeure de danse, décidait très rapidement de pallier le manque en assurant un tutoriel via les réseaux sociaux. Les vidéos des chorégraphies envoyées et répétées par les participants, enfants et adultes, ont permis de garder un lien précieux durant cette période troublée. Au déconfinement, les répétitions ont pu reprendre selon les protocoles sanitaires édictés. Puis, l'idée tenace de maintenir le gala de danse annuel a mobilisé les bénévoles pour aboutir à l'édition du 3 juillet. Le spectacle annuel a pu se tenir sous un format inédit sur la base des protocoles et gestes barrières stricts acceptés par tous, sur la scène comme dans le public : inscription obligatoire, port du masque et gel hydroalcoolique obligatoires dans la salle, placement, respect de la distanciation, buvette mobile...



Les groupes de danseurs ont exécuté leurs numéros, heureux de faire partager le résultat de leur travail. Les enfants avaient retrouvé leur joyeuse insouciance et la salle de spectacle Jean Bourdette faisant enfin résonner des applaudissements, trop longtemps absents.



SPORT ET CONFINEMENT COMPATIBLES !

Clubs sportifs et licenciés sont restés confinés durant plusieurs semaines. Le constat en période de crise sanitaire est brutal et sans appel, toutes les activités sportives sont à l'arrêt total, animateurs et sportifs résignés à raccrocher tenues et accessoires. Une fois la nouvelle digérée, des fourmis dans les muscles, l'idée de renouer avec l'activité sportive prend le dessus chassant ainsi le spectre de l'ennui et trouvant un sens à ce confinement forcé. Les outils internet, sites de vidéos et réseaux sociaux, deviennent alors des alliés indispensables pour transpirer à distance et garder un lien avec ses adhérents.

Zoom sur les initiatives :

VITAL TONIC : **Nelly LORMIÈRE** a assuré le lien avec tous ses adhérents, adultes et enfants, toutes disciplines confondues, gymnastique, pilates et danse en proposant des cours en vidéo, lançant régulièrement des défis chorégraphiques fédérant parents et enfants. Au moment du déconfinement, Nelly a proposé des cours en plein air.

ÉNERGYM SANTÉ : **Martine BOUDET**, privée d'activité dans l'ensemble des structures, a maintenu le lien grâce à des vidéos via le site sport santé de la fédération FFEPGV.

LA FILLE DE JADE : **Anne ÉGRON**, ne pouvant plus exercer la pratique de ses disciplines de Qi Gong et de Tai Ji Quan, a réactivé sa chaîne en libre accès « La Fille de Jade Association » pour que le plus grand nombre puisse profiter de cet enseignement.



AVENIR MONTBETONNAIS TENNIS

Le club de tennis propose une licence loisir au tarif de 30 € pour les deux mois de juillet et août permettant un accès illimité aux cours sur réservation.

Le tournoi Open est reporté du 23/08 au 06/09. Celui-ci se clôturera par une Fête du Tennis, un moment convivial pour les licenciés autour de grillades et de jeux. Cette manifestation sera soumise aux conditions sanitaires en vigueur à cette période.



Les inscriptions pour la saison 2020-2021 sont ouvertes, celles-ci devraient débuter entre le 7 et 14 septembre. Des essais pour les enfants seront possibles.

Contact : 06.85.95.91.10

L'ÉCOLE MATERNELLE AUX COULEURS DU CARNAVAL

Ce vendredi 13 mars était la date tant attendue pour les enfants de l'école maternelle. Le rendez-vous était fixé à 15 heures pour le grand rassemblement et c'est sous un soleil éclatant qu'élèves, enseignants et personnel communal fêtaient Carnaval. Malheureusement, les parents n'étaient pas conviés à la fête, les premières mesures gouvernementales en vigueur à cette période leur interdisant l'entrée dans les locaux. La directrice Mme Gonzalez s'est adaptée à la situation et les enfants ont défilé avec leurs déguisements préférés dans la cour de l'école élémentaire. Les plus grands ont fait une belle haie d'honneur sous un tonnerre d'applaudissements au passage de la parade colorée. Les enfants ont fait honneur au goûter gargantuesque. Une belle après-midi insouciant malgré le contexte.

Le Carnaval de l'école élémentaire n'a pas pu se dérouler en avril, les écoles étant fermées à cette période.



DEPUIS LE DÉBUT DU CONFINEMENT LES ÉCOLES DE MONTBETON ONT TOUJOURS FONCTIONNÉ

Dans un premier temps, seuls les enfants des personnels soignants ont été accueillis. Ensuite, à partir du mardi 12 mai ce fût au tour des élèves des classes de Grande Section de maternelle, de CP et CM2. Enfin, depuis le 02 juin, ce sont les élèves de toutes les classes qui ont pu reprendre le chemin de l'école.

Cette reprise progressive a toujours été sur la base du volontariat et elle est prévue en alternance par demi-groupes afin de ne pas dépasser par classe, des effectifs de 15 élèves en élémentaire et 10 en maternelle.

Au final, environ 170 enfants de l'élémentaire ont repris soit 55% de l'effectif total et en maternelle, c'est environ 70 enfants soit 45% de l'effectif.

Pour anticiper cette rentrée particulière, un conseil d'école extraordinaire a eu lieu le 04 mai afin que chacun puisse exposer les nouvelles dispositions et les mesures mises en place pour respecter le protocole sanitaire national élaboré par le ministère de l'éducation et de la jeunesse. Réorganisation des classes, masques



pour les adultes, gel hydroalcoolique, savon, lingettes, désinfectant, barrières, sens de circulation, marquage au sol, autant de points qui ont été évoqués afin de gérer avec rigueur ce nouveau fonctionnement qui aura nécessité un travail préparatoire important de la part de la directrice, du directeur, des enseignants, des élus dont Danielle Bedos adjointe en charge des écoles, de Carole responsable du périscolaire, et de l'ensemble du personnel scolaire.

Les horaires périscolaires sont restés inchangés, de 7h30 à 18h30.

Mais en cette période, les animateurs doivent être inventifs afin de proposer de nouvelles activités, en salle, coloriage, jeux sur feuille individuelle, quiz musical et dans la cour, concours de chants, démonstrations de danse et parcours sportif. Bien entendu, les règles d'hygiène sont au cœur de ce dispositif. Pour les enfants,

un lavage régulier des mains, avant de s'installer en classe, avant de manger, après passage aux toilettes, des règles qu'il faut rappeler afin que cela devienne une habitude.

Pour les objets et surfaces les plus touchés (tables, chaises, poignées), ainsi que pour les sanitaires et lavabos, le personnel effectue le nettoyage et la désinfection plusieurs fois par jour. Les locaux quant à eux sont désinfectés tous les soirs.

Pendant deux semaines le restaurant scolaire n'a pas fonctionné, les parents fournissaient un repas froid qui était pris dans les classes. Mais depuis le 25 mai, le service a repris en respectant là aussi les règles sanitaires, entrée et sortie différentes, pas de carafe sur les tables, ni de plats en commun, les adultes doivent servir les enfants à table.

Finalement, cette reprise a été satisfaisante pour tous, avec des enfants qui ont su respecter les gestes barrières et qui ont été surtout très contents de retrouver leurs camarades et professeurs.

Mais à partir du 22 juin, nouvelles directives, l'école devient obligatoire pour tous les élèves.

Le protocole sanitaire a été allégé. Cependant, la distanciation physique reste une obligation dans les salles de classes et « les espaces clos » dont les cantines. Le décret paru le 16 juin évoque une distance « d'un mètre entre chaque élève lorsqu'ils sont côte à côte ou lorsqu'ils se font face ».

En l'état actuel de la législation, nous avons été obligés de limiter le nombre d'enfants accueillis au restaurant scolaire. Mais, pour les enfants qui n'ont pu être acceptés à la cantine, nous avons proposé aux parents de fournir un repas froid. Un petit avant goût de vacances et esprit de pique-nique avec ces repas pris à l'extérieur sur les tables disposées sous les préaux.



Nous avons également décidé d'organiser une garderie jusqu'à 12h30 afin de faciliter la récupération des enfants pour les parents qui rentrent le midi.

Nous pouvons être satisfaits de la gestion de cette période à laquelle personne n'était préparé.

Nous tenons à remercier les enseignants et les parents d'élèves pour leur collaboration et leur écoute et tout le personnel municipal pour leur implication, leur disponibilité et leur solidarité dès les premiers jours de cette crise.



LE RESTAURANT SCOLAIRE EST TOUJOURS TRÈS FRÉQUENTÉ ENVIRON 52 000 REPAS SERVIS

Pour l'année 2019-2020 le coût du repas n'a pas été augmenté, il est toujours fixé à 2€50 mais le budget cantine est équilibré par une subvention du budget communal (d'environ 42 500€).

La loi Egalim promulguée en octobre 2018 prévoit une série de mesures à mettre en place dans les restaurants scolaires, à plus ou moins long terme : utilisation de produits issus de l'agriculture biologique et de circuits courts, lutte contre le gaspillage, information des usagers.

Depuis plusieurs années déjà, nous favorisons les produits locaux et toutes nos viandes sont « origine France ». Depuis l'année dernière, chaque semaine, nous proposons un produit issu de l'agriculture biologique ou labellisé « Bleu Blanc Cœur ». A partir de janvier, pour être conforme à la loi, un menu dit « végétarien » est proposé une fois par semaine, composé de protéines végétales pouvant aussi comporter des légumineuses, des céréales, des œufs, et/ou des produits laitiers.



ANNONCE SERVICE CIVIQUE

Pour la rentrée scolaire de septembre 2020, la municipalité recherche un jeune volontaire pour effectuer un service civique dans le cadre des activités périscolaires. Aussi, si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie au 05-63-67-40-10.

Le Service Civique est un engagement volontaire de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

A Montbeton, le volontaire interviendra dans le cadre des activités périscolaires avec des actions ciblées sur le « vivre ensemble » et l'éco-citoyenneté, Plusieurs objectifs lui seront assignés :

- Impliquer les jeunes et favoriser la notion de respect, de tolérance de civisme et de mixité.
- Apprendre à vivre au sein d'un groupe et dans la société.
- Sensibiliser à la protection et au respect de l'environnement.

LA SCULPTURE COMME DÉCORATION MURALE

L'atelier sculpture, s'adressant aux élèves de Petite Section de l'école maternelle, se déroule depuis maintenant 3 ans. Cette discipline est très intéressante car elle s'appuie sur deux domaines disciplinaires comme le langage écrit et l'art, domaines très présents à l'école. Les ateliers sont animés par les intervenantes Alixe et Virginie de l'association « Espace Bourdelle Sculpture » de Montauban. Chaque élève réalise son prénom sur une plaque d'argile en 3 étapes : modelage des lettres, positionnement des lettres sur le support en liaison avec un travail de « prélecture » sur le prénom, puis l'engobage (couleur). Les plaques, après



cuisson, sont apposées sur les murs de l'école, comme témoignage du passage des enfants à l'école maternelle. Les ateliers, contribuent à l'épanouissement et l'apport culturel poursuivi à l'école en lien avec le Projet d'École. Ils sont financés chaque année par l'association AP2EM (Parents d'Élèves). Le nouveau mur des prénoms, œuvre signature originale et personnalisée, a été inauguré le mardi 30 juin en présence de Mme Danielle BEDOS, première adjointe, du Président de l'Association AP2EM (Parents d'Élèves), des intervenants de l'association et de Mme Gonzalez, directrice de l'école maternelle.

Un bel exemple de partenariat école, municipalité, parents d'élèves, artistes !

ATELIER SÉCURITÉ

A l'initiative des animateurs de l'ALAE, M. BRUNES, sapeur-pompier professionnel, est venu animer bénévolement un atelier sécurité durant le temps périscolaire. Au programme : présentation de son métier, le rôle des missions de secours, sensibiliser les enfants face aux accidents domestiques et comment agir en situation d'urgence. Il s'agissait pour les enfants d'appréhender les premiers réflexes simples adaptés à leur âge face à une situation d'urgence. Des gestes qui peuvent sauver des vies comme appeler ou aller chercher un adulte, voisin ou passant, connaître les numéros d'urgence, les astuces pour utiliser le portable des parents, composer les numéros d'urgence sans connaître le code de verrouillage, comment s'adresser aux secouristes en donnant son nom, adresse complète. En résumé, savoir pour donner le maximum d'informations indispensables pour une prise en charge rapide des victimes par les secours. Ces séances sont également un bon moyen pour les enfants de se responsabiliser, eux qui parfois se mettent en situation de danger. L'atelier s'est terminé par une présentation des différents véhicules, matériels et tenues spécialisés utilisés par les services de secours. Les enfants, très réceptifs, n'ont pas hésité à poser des questions ou même à raconter leur propre vécu sur des situations ou attitudes vécues en famille ou dans d'autres contextes. M. Brunès a répondu au feu nourri des interrogations avec patience et pédagogie, conscient que les bons gestes s'apprennent dès le plus jeune âge. Mission accomplie !



ANIMATION COUSUE DE FIL BLANC !

Les membres de l'association les Filoutes ont une fois de plus répondu présentes à l'appel à candidature de la municipalité pour l'élaboration de projets durant le temps périscolaire. Pour le plus grand plaisir des participants, élèves et animateurs, les Filoutes ont proposé aux enfants la réalisation d'un coeur porte photo en feutrine. Six élèves ont participé à cette activité et tiré l'aiguille sous les conseils avisés des bénévoles expertes. Chacune a personnalisé sa réalisation selon ses goûts et envies, les petits cœurs restants ont été brodés. Unanimement un beau moment de partage, les filoutes heureuses de transmettre un peu de leur passion.



INSTALLATION DE COMPOSTEURS À L'ÉCOLE

L'association Barquette et Cie, basée à Réalville, a été créée en 2018 de la volonté de valoriser les productions locales, assurer aux enfants la notion de « bien manger » et apporter des solutions aux chefs de restauration collective. La municipalité fait appel à leurs services dans le cadre du programme européen « fruits et légumes à l'école ».

Le projet d'installation d'un composteur en lien avec ce programme a pour but de sensibiliser les élèves au recyclage, évoquer les biodéchets et la possibilité de créer une nouvelle matière naturelle limitant l'utilisation

de produits chimiques. Cet aspect écologique est destiné à éveiller leur « conscience verte » en expliquant que les restes de fruits du goûter et autres déchets alimentaires peuvent avoir une deuxième vie grâce à eux !

Deux composteurs en bois, fournis par le SIRTOMAD du Grand Montauban, ont pris place dans un espace vert à l'école : un pour stocker les matières sèches appelées le « broyât » et un autre pour les restes de fruits et végétaux de la restauration scolaire. L'association a également fourni des petites poubelles vertes, bien identifiables et reconnaissables grâce à leurs logos pour réceptionner les biodéchets et restes de fruits consommés durant les récréations. Pour le fonctionnement, il convient d'alterner les couches entre les biodéchets et la matière sèche. C'est ensuite au tour des petits vers de terre de faire le travail, en transformant les déchets en une terre riche et naturelle, le compost.

Manon, organisatrice des activités dans les écoles, a animé ce projet auprès de petits groupes d'élèves. Elle leur a présenté le composteur, leur montrant la différence avant-après avec des échantillons. A travers des jeux ludiques, les enfants ont réussi à différencier ce qui peut être mis ou non au compost. Cette animation a permis de discuter jardinage, le compost pouvant servir à l'école pour des ateliers scolaires, économisant l'achat de terreau. Livrets expliquant le fonctionnement, liens internet et notices pour supports numériques ont été remis aux enseignants. Manon leur a conté l'histoire amusante du ver de terre, véritable « star du composteur », se régaland avec ses amis des restes de fruits.



EHPAD LA RÉSIDENCE PAG

L'établissement a adapté son fonctionnement afin de gérer cette difficile période de pandémie liée à la COVID-19, conformément aux directives nationales, avec un objectif majeur : la protection des résidents.

Dès le 15 mars 2020, les familles ne peuvent plus voir leurs parents.

En complément des appels téléphoniques, des appels vidéo sont organisés. Les résidents reçoivent de nombreux courriers par la poste ou par mail (qui sont imprimés et leur sont remis).

Tous les agents portent un masque. Les procédures d'hygiène sont renforcées.

Au début du mois d'avril, le confinement de tous les résidents dans leur chambre est mis en place. Le travail de tous les services est réorganisé : administratif, cuisine, hébergement, animation, soins. Chaque personne de l'équipe passe tout son temps disponible auprès des résidents. De nombreux messages de soutien des familles parviennent à la Résidence et viennent reconforter toute l'équipe.

Au soir du 13 avril, le Président annonce que le confinement va durer au moins jusqu'au 11 mai. L'équipe se doutait bien qu'il serait prolongé. Cela va être très long, mais c'est pour la santé de tous !

Une conséquence inattendue en cette période de Pâques : pas de chasse aux œufs cette année. Mais Amélie, l'animatrice, avait préparé pour chaque résident un panier avec des œufs en chocolat et une carte d'accompagnement.

Les activités en petits groupes continuent, avec des distances de « non-contagion » confortables, des promenades dans le parc pour profiter des belles journées, ...

Lundi 20 avril !

Les visites sont à nouveau possibles en respectant un protocole strict, conforme aux recommandations de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS). 26 visites ont pu se tenir la première semaine. A la fin de la seconde semaine, toutes les familles ont eu la possibilité de visiter leur parent.

Le dernier jeudi du mois d'avril, comme d'habitude, les anniversaires des résidents, nés au mois d'avril, sont fêtés avec un délicieux gâteau préparé par le chef Nicolas. Mais avec une distance de sécurité entre chacun. Sans oublier que les appels téléphoniques, les visites « organisées », les appels vidéo, l'impression des mails, la lecture des courriers, ... sont de plus en plus utilisés.



Lundi 11 mai 2020 !

Ça y est, nous y sommes ... le « déconfinement » est enfin arrivé !

Depuis une semaine l'équipe travaillait sur un « plan de reprise d'activités et de lien social » pour alléger progressivement le confinement en chambre. Par exemple la possibilité de servir le déjeuner dans nos deux salons et notre salle à manger a été étudiée. Cela permet à tous les résidents de sortir de leur chambre pour un repas, en respectant une distance suffisante entre chacun.

Le temps magnifique a permis de s'adonner aux joies du jardinage. Résidents et personnel ont embelli le jardin pour le plaisir des yeux au cours des prochaines ballades. Par ailleurs les activités quotidiennes (atelier épluchage, gym douce, atelier mémoire, esthétique, loto...), les promenades estivales et un atelier mandala ont continué. La semaine suivant le « déconfinement » des invitations ont été distribuées pour prendre le goûter en salle à manger, tout en gardant les distances entre les résidents. Il se murmure alors, dans les couloirs de la Résidence, qu'un déconfinement partiel pourrait permettre de prendre le déjeuner dans les salons.

Du murmure à la réalité ! Le 25 mai, les résidents prennent le déjeuner dans la salle à manger et les deux salons de la Résidence. Cela permet de respecter la « distance barrière ». Par ailleurs, certaines restrictions sont levées le 2 juin.

Mais les directives écrites du ministère de la santé n'évoluent pas beaucoup, contrairement à ce que les annonces orales laissaient à penser ! Les mineurs peuvent venir visiter leurs parents (s'ils sont en capacité de porter un masque) et le nombre de visiteur n'est plus limité à 2 personnes, mais toujours dans le respect strict du protocole initial.

Vendredi 5 juin. Les travaux de climatisation de nos deux salons sont terminés. C'est une réalisation effectuée en urgence et imprévue, mais qui nous permettra de faire face à une éventuelle canicule tout en respectant les mesures barrières contre la Covid-19.

Nous espérons, tous en respectant les mesures barrières que la pandémie va continuer à disparaître dans les semaines à venir pour permettre, petit à petit, la reprise d'une « vie plus normale ».

L'objectif principal est toujours le même : protéger nos aînés de ce « satané » virus !

Le personnel mérite amplement la reconnaissance des familles.

Depuis le début de la crise sanitaire L'EHPAD n'a déploré aucun cas de COVID-19 chez les résidents et le personnel.



MOUSTIQUE TIGRE



Les bons réflexes à adopter pour éliminer les larves de moustiques dans nos habitations :

Éliminer les endroits où l'eau peut stagner : petits débris, encombrants, déchets verts... Les pneus usagés peuvent être remplis de terre, si vous ne voulez pas les jeter.

Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine ou, si possible, supprimer les soucoupes des pots de fleurs, remplacer l'eau des vases par du sable humide.

Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement : gouttières, regards, caniveaux et drainages.

Couvrir les réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes, bassins) avec un voile moustiquaire ou un simple tissu.

Couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau (eau de javel, galet de chlore, etc.).

Éliminer les lieux de repos des moustiques adultes :

- débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies,
- élaguer les arbres,
- ramasser les fruits tombés et les débris végétaux,
- réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage), entretenir votre jardin.

Plus d'informations : www.occitanie.ars.sante.fr

RÉPULSIF MOUSTIQUES

Avec la chaleur et l'humidité, les moustiques s'introduisent dans les habitations, sources de nuisances variées et diurnes. Mais il existe une astuce naturelle et méconnue pour les éloigner.

Voici la recette :

1. Prendre un citron vert, le couper en 2 (possibilité d'utiliser une orange).
2. Planter quelques clous de girofle.
3. Placer le tout au centre de la maison.



Grâce à cet anti-moustique, les moustiques ne viennent plus dans les maisons. L'odeur du citron et du clou de girofle est un répulsif naturel efficace que les moustiques détestent, leur donnant envie de quitter les lieux.

LIMITER LES FOURMIS CHEZ SOI



Les fourmis ne sont pas des êtres nuisibles, sauf quand elles s'attaquent à notre maison ou notre jardin, où elles peuvent générer de gros dégâts. Avant de dégainer des insecticides toxiques, on tente des méthodes naturelles pour se débarrasser des fourmis. Explications...

Prévenir la colonisation des fourmis dans la maison

La prévention est essentielle. Alors, si le mal n'est pas encore fait (surtout dans la maison), on prend quelques règles de précaution. En priorité, veillez à ce que vos portes et fenêtres soient bien étanches pour éviter que les fourmis se frayent un passage et viennent vous coloniser, idem pour les fissures dans les murs. Dans la cuisine, on ferme bien tout ce qui est sucré. En effet, les fourmis (comme nous) sont gourmandes et sont attirées par le sucre. Enfin, et de manière générale ne laissez aucuns déchets trainer dans la cuisine car les fourmis ne résistent pas non plus à des restes de nourriture qu'elles transporteront pour se nourrir.

Parmi les répulsifs naturels, on note le citron (en jus à vaporiser ou en rondelles), la menthe fraîche, le basilic, le laurier sauce ou le camphre. A disposer (ou à planter) dans les endroits stratégiques. Si vous aimez les huiles essentielles, préparez dans un vaporisateur, un mélange de 5 gouttes d'huile essentielle de lavande et 10 gouttes d'huile de menthe poivrée. Ajoutez-y 1/4 de litre d'alcool à 40° puis vaporisez sur les endroits fréquentés par les fourmis.

Un trait de craie pourrait également stopper leur avancée. Au choix : faire un trait épais avec une craie autour de la porte et des encadrements de fenêtres ou en former un avec du poivre, du piment de Cayenne, de la farine, du bicarbonate de sodium ou du marc de café humide. Autant d'astuces de grand-mère qui ont fait leurs preuves pour faire fuir les fourmis.

Au quotidien, on recommande de laver les sols au "vrai" savon noir pour prévenir l'invasion des fourmis.

Se débarrasser des fourmis dans la maison

Première méthode naturelle : laisser des petits tas (mélange sel/sucre ou maïzena) dans les points stratégiques. Une méthode qui serait efficace pour éradiquer une fourmilière. Sachez que le marc de café est aussi un poison pour les fourmis. Disposez-en autour de la fourmilière ou dans les endroits qu'elles ont envahis. Soyez particulièrement vigilant si les fourmis s'attaquent à votre charpente. Il faudra alors penser à des techniques plus agressives, tels que les tubes de glue, voire même solliciter l'aide d'un spécialiste.

Prévenir la colonisation des fourmis dans le jardin.

Si les fourmis ont tendance à grimper sur vos plantes en pot, pensez aussi à dessiner un gros trait épais de craie au sol, autour des pots pour stopper leur progression. Au pied de vos rosiers, déposez un demi-citron pressé et moisi (à renouveler régulièrement).

Se débarrasser des fourmis dans le jardin

La méthode la plus efficace consiste à verser de l'eau bouillante sur le nid, à laquelle vous aurez ajouté du liquide vaisselle (bio de préférence), voire quelques gouttes d'huiles essentielles d'agrumes pour dissuader une éventuelle prochaine colonie. Ébouillantées et/ou engluées, les fourmis ne viendront plus. Autre alternative : verser une bonne quantité de vinaigre de vin avec un citron pressé directement sur la fourmilière. Ces opérations devront être renouvelées.

Enfin, n'oubliez pas que les fourmis sont les prédateurs des pucerons. Si vous vous attaquez aux pucerons vous aurez de fait moins de fourmis. Pour cela, la méthode la plus naturelle consiste à introduire des coccinelles, très friandes des pucerons. Ou à défaut, versez de l'eau additionnée de savon noir sur les pucerons pour éradiquer ces derniers.

UN ARRÊTÉ MUNICIPAL DE SAUVEGARDE

Le constat établi est navrant, le parvis de l'Espace Culturel et Sportif Jean Bourdette, abrité et de fait propice aux regroupements, est devenu le « terrain de jeu » d'une minorité de personnes mal intentionnées dont le seul amusement consiste à dégrader. La liste non exhaustive des incivilités et des dégradations, s'allonge : intrusion, serrures forcées, bardage du bâtiment endommagé, éclairage du auvent cassé, revêtement du parvis souillé, et dernièrement les vitres et portes du hall d'entrée saccagées. La facture des réparations, financée



par les contribuables, est le tarif actuel. Rappelons que l'ouvrage a entièrement été rénové en 2013, offrant aux associations, à la municipalité et aux entreprises extérieures, la possibilité d'organiser de belles manifestations qui animent la commune tout au long de l'année. La salle de spectacle est présentée comme la deuxième plus grande salle de spectacle, après Eurythmie de Montauban. Les visiteurs sont unanimes, Montbeton est doté d'une structure de qualité, moderne et admirablement aménagée. Mais la comparaison s'arrête net quand les yeux se portent sur les abords extérieurs souffrants de la répétition des dégradations. Les dernières en date ont poussé la municipalité à « dégainer l'arme administrative » formalisée par un arrêté municipal. La décision unilatérale définit les nouvelles règles : tout regroupement de personnes, tout jeu de ballon ou autre, tout stationnement de cycles et engins motorisés sont formellement interdits aux abords de l'espace culture. Par définition l'arrêté représente une décision exécutoire, les contrevenants s'exposent à une verbalisation.

INTERDIRE POUR SAUVER DES VIES !

Un arrêté municipal interdit formellement la baignade dans le lac de la plaine de loisirs. Plusieurs contrevenants ont bravé cette interdiction au risque de leurs vies. Pris sur le fait, interpellations amiables et rappels à l'ordre devraient suffire à une prise de conscience de la dangerosité de cette pratique estivale, aussi tentante soit elle. Pour que cet espace soit synonyme de détente et de tranquillité, mais aussi de sécurité, des règles élémentaires de prudence sont à respecter. A savoir que tout baigneur (se) interpellé (e) est désormais passible d'un procès-verbal et d'une amende. De même les engins motorisés ne sont pas tolérés dans cet espace.



BORNES VÊTEMENTS

Avec une activité au point mort depuis le 17 mars, le réseau d'entreprises « Le Relais », spécialisé dans la collecte et le recyclage de textiles, n'a plus été en capacité de récupérer les vêtements. Soucieux de préserver la santé de ses collaborateurs et de respecter les mesures gouvernementales, le réseau a pris la décision de cesser toute activité de tri et de collecte dès le début de la crise sanitaire. Les containers déployés sur la commune ont été provisoirement fermés avec du ruban



adhésif et une affiche d'information demandait aux donateurs de reporter leurs dépôts aux bornes de tri. En dépit des consignes des particuliers ont continué à déposer des sacs aux pieds des containers, visiblement agacés de devoir repartir avec. Ces incivilités répétées ont obligé les agents communaux à récupérer les sacs et les évacuer en centre de traitement avec les ordures ménagères. Les dons sont définitivement perdus pour « Le Relais » qui de ce fait ne pourra pas les proposer dans les friperies. Une double peine économique pour l'entreprise et les consommateurs. Progressivement, courant juin, les bornes sont de nouveau opérationnelles.

NUISANCES SONORES

Il n'est jamais inutile de rappeler les règles en matière de bruit pour l'harmonie des relations entre voisins. Les occupants de locaux d'habitation (immeuble, maison individuelle) doivent prendre, de jour comme de nuit, toutes les dispositions pour éviter que le voisinage soit gêné par leurs comportements tels que les bruits provenant de téléviseurs, chaînes acoustiques, repas et jeux bruyants, bricolage, jardinage, aboiement continu de chien.

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, scies mécaniques, etc ...) ne peuvent être effectués qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables (du lundi au samedi inclus) de 8h à 12h. et de 14h à 20h
- Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

BALAYEUSE

Le système de mutualisation de la balayeuse mis en place depuis plusieurs années avec le Grand Montauban participe à la propreté environnementale du territoire communal et intercommunal. Il permet à chaque commune de réduire les coûts liés à l'entretien des centre-bourgs, de disposer d'un matériel adapté et performant, mais également de garantir un service de qualité vu l'étendue et la superficie des rues et parkings à entretenir.



LE PÔLE JEUNESSE DE LA ROSERAIE

Le Pôle jeunesse de la Roseraie est situé au 2 boulevard Henri Herriot à Montauban (jardins de la Roseraie-ancienne bibliothèque).

C'est un lieu d'échanges, de rencontres, d'informations, d'accompagnement de projets et de participation à de nombreuses animations

Cet espace est idéalement situé à proximité de nombreux équipements fréquentés par les jeunes, véritable guichet unique, simple d'accès, regroupant un ensemble de services et d'offres pour une meilleure visibilité. Adhésion annuelle de 3€.

Vous y trouverez :

Un accueil pour les jeunes de 12 à 25 ans

- o Accompagnement de projets : l'accueil de jeunes est un lieu favorisant l'émergence de projet ainsi que l'accompagnement de ces derniers (soutien des animateurs dans la méthodologie de projet et la construction de ce dernier)
- o Un dispositif « Tes vacances à la carte » de 14 à 17 ans lors des vacances scolaires d'Automne, d'Hiver et du mois de Juillet. Les jeunes s'inscrivent sur l'activité de leur choix, ils peuvent se retrouver au Pôle Jeunesse de la Roseraie avant de partir sur l'activité ou participer à l'activité sur place, ou se retrouver sur le lieu de rendez-vous prévu. Les activités proposées dans ce cadre découlent de la demande des jeunes ou d'un projet d'animation spécifique.
- o Les horaires d'ouverture au public sont : lundi/mardi/jeudi/vendredi de 12h à 17h30, mercredi de 13h30 à 17h30.

Le Service Information Jeunesse : le SIJ

Le SIJ a pour mission de favoriser l'accès des jeunes à l'autonomie et à la responsabilité en leur fournissant des informations et des services sur :

- o L'information/documentation sur les thématiques suivantes : Vie quotidienne, Loisirs-Vacances, Europe-International, Formation, Emploi.
- o La mobilité Européenne : Le Grand Montauban est accrédité comme organisme d'envoi et d'accueil de jeunes en Service Volontaire Européen (SVE) aujourd'hui Corps Européen de Solidarité (CES).
- o Accès internet/ bureautique, informations sur l'aide au logement avec accompagnement individualisé pour remplir le dossier de la CAF, des conseils et des astuces pour la recherche d'un logement ; des offres de qualité allant de la chambre au T3.
- o Les aides aux projets de jeunes : accompagnement pédagogique et technique sur l'élaboration du projet dans le cadre du dispositif ID'J (bourse d'aide aux projets de jeunes).
- o Les « Mercredi des métiers » manifestation organisée trois fois par an, des professionnels viennent présenter leurs métiers aux jeunes, après le temps de présentation, les échanges sont prévus entre les professionnels et les jeunes.
- o Le BAFA CITOYEN, un jeune du GMCA, âgé de 17 ans qui veut passer son BAFA, peut venir au SIJ et intégrer ce dispositif d'accompagnement à la formation BAFA.
- o Deux permanences dans les communes du Grand Montauban sont organisées, le pôle jeunesse vient à votre rencontre pour toutes les questions concernant la jeunesse.
- o La billetterie spectacles : vente de places de spectacles à tarifs réduits, pour les salles de spectacle de Montauban.
- o La carte réduction jeunes : réservée aux jeunes de moins de 26 ans résidant, étudiant ou travaillant dans la communauté d'agglomération du Grand Montauban. Elle donne droit à son titulaire aux réductions, avantages ou gratuité dans les établissements culturels sportifs et commerces du Grand Montauban.
- o Les horaires d'ouverture au public sont : - lundi de 12h à 17h30/ mardi, jeudi et vendredi de 10h à 17h30 et mercredi de 13h30 à 17h30.

L'animatrice du Conseil Local de la Jeunesse : le CLJ

- o Le CLJ est une instance de consultation et de participation à la vie publique de son territoire. Il est ouvert aux jeunes âgés de 15 à 25 ans, résidant ou étudiant sur le territoire du Grand Montauban.
- o Un appel à candidature de jeunes va être relancé, pour organiser un nouveau conseil à partir du mois de septembre 2020.



Le Pôle Jeunesse de la Roseraie organise également le RALLYE ETUDIANT, le FORUM PREVENTION en direction des élèves des collèges et lycées de Montauban. Les RENDEZ-VOUS DU PATIO, en partenariat avec LE RIO, un concert dans les jardins de la Roseraie est organisé sur le temps méridien, manifestation gratuite, qui permet aux jeunes groupes du territoire de se produire. Au mois de septembre venez nombreux assister au JEUN'S DAY, manifestations de skate, de chants et d'acrobaties de rue dans la Roseraie, aux alentours du skate-park.

PAROLES DE CONFINÉ

L'âge de la retraite approche, nous sommes mi-mars. Ce tournant de ma vie est célébré avec mes désormais anciens collègues de travail autour « du verre de l'amitié » dans un pub toulousain dans le secteur de l'entreprise. La fête est conviviale et le pub est bondé.

Le lendemain matin je me réveille assez tard et la maison est silencieuse. Et oui, ma femme est au travail et ma fille au lycée...

Ma vie de retraité commence, je n'ai plus de contrainte horaire et je peux enfin adapter mon planning journalier à ma guise. Ce premier jour, je le reconnais, j'ai laissé le temps passer, et cela fut fort agréable. Pour la suite j'ai beaucoup de projets car je veux que ma retraite soit active comme je l'ai été toute ma vie. Le premier grand projet est de faire des travaux dans la maison, cela fait des années que nous en parlons avec ma femme. Il est assez important de refaire une partie de la cuisine : tomber deux murs, faire une verrière, enlever le bar, refaire une partie du carrelage, acheter un îlot, faire une bibliothèque, refaire la peinture de la cuisine et de la salle à manger. De quoi m'occuper pendant quelques mois car je bricole mais je ne suis pas un professionnel. Cette nouvelle vie va me permettre aussi de me centrer sur ma famille, mes petits-enfants et d'être plus disponible pour eux.

Je n'aurai pas le temps de m'ennuyer et l'oisiveté est d'emblée éliminée. Mais voilà qu'un évènement inédit surgit : la pandémie du Covid 19. Le confinement est décrété dès le 17 mars à midi. Après la surprise et l'inquiétude que cette situation génère, comment réagir et que faire pendant ce temps suspendu ? Je ne suis plus seul à la maison, ma fille lycéenne est aussi confinée. Ma femme part au travail, elle est inquiète car elle n'a pas de masque pour se protéger ; il ne s'agit pas de contaminer la maisonnée où vivent la lycéenne et l'heureux retraité que je suis.

Que faire ? comment réagir ? Une nouvelle organisation de vie est à inventer. J'ai décidé de repenser mes projets tout d'abord cuisiner, enfin, essayer de cuisiner. J'ai changé de lecture, désormais je lis le livre de cuisine du Thermomix. Ma femme me répète sans cesse qu'avec cet appareil tout le monde peut cuisiner facilement et réaliser des recettes sympas. Bon je l'avoue, l'apprentissage fut compliqué et surtout les repas sont nombreux (et ce n'est que pour le repas de midi) donc parfois c'était un peu laborieux : trouver les idées, avoir les ingrédients, comprendre les termes techniques de cuisine. Prendre en main la propreté de la maison, faire les lessives (en évitant les problèmes de décoloration) etc... Je ne vois pas le temps qui passe.

Effectivement mes projets ont changé, je privilégie mes sorties simplement pour les courses alimentaires tous les quinze jours. En revanche, ce temps m'a permis de me « rapprocher » de ma fille qui est devenue bachelière depuis. Parfois on cuisine ensemble, on parle de ses futurs projets, nous partageons de bons moments. Elle regrette un peu d'avoir obtenu le bac en contrôle continu car elle aurait aimé être comme les élèves des années précédentes : attendre les résultats et aller les fêter avec les amis. Normal, fêter son bac est un passage obligé dans une vie... Un autre regret pour ma bachelière : beaucoup de ses amis n'ont pas pu fêter leurs 18 ans. Plus tard la fête ne sera que meilleure. Le confinement est parfois difficile car on ne peut plus voir une partie de la famille qui est loin ou en HEPAD, ni les amis qui nous sont proches. Mais il faut se protéger ainsi que protéger les autres. Je ne voyais pas ma retraite démarrer de cette manière mais l'essentiel est que mes proches aillent bien. Cette crise sanitaire m'a permis de me recentrer sur les valeurs essentielles, familiales et amicales.



LES COMMERCES DE PROXIMITÉ RÉSISTENT

La définition du commerce de proximité désigne un type de commerce particulier spécialisé dans la vente au détail et dans lequel les consommateurs se rendent de façon fréquente. Une définition qui s'est démontrée pendant la longue période du confinement en permettant aux administrés d'effectuer leurs achats dans la commune, limitant ainsi leurs déplacements. Mais les commerces non indispensables ont dû baisser leurs rideaux pour fermeture administrative, n'ayant aucune alternative ou solution pour adapter leurs services à leur clientèle. Dans un premier temps, il fallait mettre en place les gestes barrières contre la crise économique, faire face à un avenir incertain, « limiter la casse » en fonction des dispositions gouvernementales mises en place, tout en se préparant à une durée de fermeture indéterminée. Puis est venu le temps d'organiser la sortie du tunnel, la réouverture le 11 mai conditionnée selon les mesures sanitaires édictées par le gouvernement et par catégorie de métier. Un soulagement pour les consommateurs qui ont pu retrouver leurs commerçants, ceux-ci soulagés et heureux d'accueillir à nouveau leurs fidèles clientèles.

Des scénarios de reprise similaires



Chez le coiffeur



Espace Coiffure



Optique CP Lefort



Les liens et les contacts avec les clients se sont maintenus et même renforcés pendant le confinement, les agendas se sont affolés dès l'annonce officielle de la date de réouverture du 11 mai, les amplitudes journalières élargies dès les premières semaines d'activité pour absorber les carnets de rendez-vous chargés. Plusieurs aménagements spécifiques ont été nécessaires pour sécuriser les magasins et la proximité induite avec le client au niveau sanitaire : installation de plexiglass, mise en place des protocoles et gestes barrières, capacité

d'accueil limitée, masques et pour certains visières obligatoires, gel hydroalcoolique à disposition, désinfection des appareils et outils.

Faux départ pour l'auto-école PEP'S pour qui la réouverture a été repoussée suite à des problèmes d'accords entre la délégation de la sécurité routière et le syndicat des auto-écoles. Christine LEMAITRE retrouvait son « pep's » le 13 mai en appliquant des règles sanitaires strictes particulières à son activité à savoir port du masque obligatoire pour l'élève et le formateur, gel hydroalcoolique avant de monter dans le véhicule et désinfection des commandes entre chaque passage. Pour les examens, masques et visières obligatoires pour l'examineur et housses jetables pour les sièges à changer à chaque élève.

Unanimement tous étaient heureux de reprendre leurs activités même si la charge de travail a été intense.

▲ AU TEMPS DES 4 SAISONS

Nouveau nom, nouveaux produits, même adresse et mêmes commerçants, les Alex's, vous accueillent tous les deux dans leur boutique « Au Temps des 4 Saisons ». En effet, ils ont tourné une page de 3 ans " des Fantaisies d'Alex's " pour début mars et concrétiser un projet qu'ils avaient de longue date.

Vous découvrirez un concept valorisant les producteurs locaux, fruits et légumes, mais également en épicerie fine. Ils ont conservé leur activité de fleurs, plantes et au gré du temps et de leurs découvertes, ils proposent des produits tels que des jus de fruits, du miel, de la bière, du vin, confitures, pruneaux... Ils proposent également un coin d'olives en vrac et fruits secs.

Ils se félicitent de la nouvelle direction commerciale empruntée, de l'utilité de leur commerce de proximité et de l'excellent relationnel créé avec la clientèle.

En résumé une variété infinie de produits à découvrir pour éveiller ses papilles.





Mairie de Montbeton

Tél. 05 63 67 40 10
 Fax 05 63 30 01 24
 Web. <http://www.ville-montbeton.fr>
mairie@ville-montbeton.fr



Groupe scolaire P. Bonhoure

Tél. 05 63 67 40 78 (Elémentaire)
 Tél. 05 63 67 55 37 (Maternelle)



Dentistes

Dr Marie-Do. Roussel-Coullomb
 Dr Claire Berthe-Gauthier
 Dr Loubna El Baoudi
 Tél. 05 63 67 43 43



Podologues

Carine Montagnac
 Alexis Boudon
 Tél. 05 63 30 94 40



Infirmiers

Félicia St Martin / Céline Perrard
 Tél. 05 63 24 05 98
 Ingrid Rousset / Céline Sageaux /
 Guy Zérath
 Tél. 05 63 67 48 37



Kinésithérapeutes

SCM Faure-Lachaud-Mario-Paez-
 Vaillant- Garçia Bernadez-Rousselot
 20 chemin de Souliot
 Tél 05 63 67 48 45



Ostéopathe

Hélène Gallardo
 Tél. 05 63 20 51 88
 Port. 06 83 57 82 29



Taxi

Régis Paulin
 Tél. 06 50 45 16 85
 email: contact@poletaxi.fr



Pharmacie

Chaumerliac Ferté
 Tél. 05 63 67 40 82



Clinique Vétérinaire

Dr Stéphane Gadot
 Dr Sabrina Trachsler
 Tél. 05 63 26 30 20



INSTITUT DE SANTÉ

496 ROUTE DE MONTAUBAN
 CENTRE COMMERCIAL

PSYCHOLOGUE

Sophie Aït-Ali
 06 49 06 10 62

ORTHOPHONISTE

Sabrina Delord
 05 63 02 33 93

OSTÉOPATHES

Smâin Bénarbia
 06 46 84 20 21
 Romain Carrègues
 05 63 65 10 01



PSYCHOLOGUE

Virginie Maurel
 06 17 87 45 45
 3 place Alibert



Gendarmerie de Montech

Tél. 17 / 05 63 27 10 50



SAMU

Tél. 15 / 115 (portable)



Pompiers

Tél. 18



Appel d'Urgence Européen



Transport à la demande Libellule

Tél. 05 63 63 05 35
www.libellule.monttm.fr



Dépannage

Tél. 0 972 675 082



Urgence Sécurité Gaz

Tél. 0 800 47 33 33



Correspondants de Presse

Catherine Caumon (Petit Journal)
 06 82 20 41 56
catherine.caumon@yahoo.fr

LA DÉCLARATION DE NAISSANCE

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant. En cas de naissance d'un enfant français à l'étranger, la déclaration de naissance doit être faite selon des formalités spécifiques. La déclaration permet d'établir l'acte de naissance.

Elle doit être faite dans les 3 jours après l'accouchement, dans la commune où l'enfant est né (le jour de l'accouchement n'est pas compté dans ce délai). De plus, lorsque le dernier jour dudit délai est un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, ce délai est prorogé jusqu'au 1er jour ouvrable.



La déclaration incombe au père, sages-femmes ou autres personnes ayant assisté à l'accouchement. Passé le délai, un jugement déclaratif de naissance sera rendu par le Tribunal de Grande Instance.

Les prénoms de l'enfant sont choisis par le père et la mère.

Les documents demandés à la déclaration :

- Le certificat médical de l'accouchement,
- Le livret de famille ou pièce d'identité de la mère naturelle, du déclarant,
- Une photocopie de la reconnaissance anticipée (éventuellement).

GUIDE DES FORMALITÉS LORS D'UN DÉCÈS

Qui déclare le décès ?

Le déclarant peut être un parent, mais également toute personne possédant les renseignements les plus exacts et les plus complets possibles sur l'état civil du défunt.

Où se fait la déclaration ?

La déclaration se fait à la mairie du lieu de décès.

Dans quel délai ?

Un décès doit être déclaré dans les vingt-quatre heures, non compris les dimanches et les jours fériés, mais quel que soit le temps écoulé, la déclaration peut toujours être faite, et l'acte dressé.

Quels documents présenter pour déclarer un décès ?

- Le certificat médical de couleur bleue, délivré par un médecin appelé à constater le décès.
- Le livret de famille.



NAISSANCES

26/04/2019	NESPOULOUS-MAILHÉ Alix, Marie, Albert, Victoire
13/12/2019	ESCUDIÉ Kayla
28/12/2019	BONNEMORT Emmy, Marie, Béatrice
30/12/2019	BADENS Anna, Laura
10/01/2020	ATTOUMANI Aïmy, Kalissa, Shanna
20/01/2020	PEREIRA CORDEIRO Anaisa
19/02/2020	MAAROUFI Zakariya
25/02/2020	GUERZIZ Kaïs
25/02/2020	BOUSSAMBA GIBELOT Olympe
28/02/2020	BASON Théa, Augusta
13/03/2020	MALBREIL Alban
17/03/2020	BÉAGUE-MALLOT Clélia, Maylis, Anna

MARIAGES

01/02/2020	MOULIS Pierre, Robert, Gilbert, et ATTARD Sophie, Mireille, Odette
07/03/2020	LIPPENS Christian, Roger, Dominique et ANOUBE Lolita, Marie, Nicole
16/05/2020	COELHO Franck, Giovanni et RODRIGUEZ Chloé

DÉCÈS

17/12/2019	BAUDELLOT Gisèle, épouse BOUSQUET
24/12/2019	MIMIL Raymond
27/12/2019	VACQUÉ Marie Louise Antoinette, épouse BONNET
18/01/2020	BECAIS Marguerite Clémence, épouse MONTAUBAN
23/01/2020	FOUQUEREAU Liliane
25/01/2020	RENARD Christian
01/02/2020	BREILLOT Maryvonne Odile Ida Jeanne, épouse MAZAS
05/02/2020	MORETTO Marie-Christine, épouse ALBANO
13/02/2020	BONHOURE Suzanne Jeanne Lucienne, épouse LAFITTE
14/02/2020	PINOL Caridad, épouse PENA-RAMIREZ
27/02/2020	CRAVERO Marguerite, épouse SALUSSO
04/03/2020	CASTILLAN Yves
12/03/2020	ALET Emilienne Yvonne Marie-Rose, épouse LORTAL
28/03/2020	JABY Josette, épouse GIMENO
30/03/2020	COUEILLE Simone Henriette Camille, épouse GAILLARD
19/04/2020	DESBORDES Marie, épouse BERNARD
05/05/2020	GARY Marie-Jeanne, Marguerite épouse BARRAGAN
08/05/2020	DELAGARDE Philippe Désiré Marie
08/05/2020	MESSERLE Claude Pierre Antonin
22/05/2020	NARES Mercédès, épouse RECHE

Le SIRTOMAD vous présente

cliink

Le tri du verre récompensé près de chez vous !



Tous les emplacements des récup'verre du SIRTOMAD seront équipés du système Cliink® cet été.

Pour plus de renseignements : cliink.com - sirtomad.com ou 05.63.22.13.13

SIRTOMAD
DÉPULPER LES DÉCHETS, VALORISER PLUS

Grand Montauban
Département

TERRES des
CONFLUENCES
MONTAUBAN

cliink

Le tri récompensé !

Cliink® récompense le geste de tri par des bons d'achat chez vos commerçants. Grâce à l'application mobile (ou la carte Cliink®), chaque fois que vous déposez du verre dans un conteneur de tri connecté, vous gagnez des points !

Comment ça marche ?



1 Je télécharge l'application Cliink® et je m'inscris.



2 Je me connecte à un conteneur en Bluetooth.



3 Chaque dépôt = 1 point.
Les points sont crédités d'ici 24 à 48H.



4 Je convertis mes points en bons d'achat sur l'app.

Téléchargez l'application Cliink®



ou demandez une carte Cliink® en mairie !



Ne pas jeter dans les poubelles